



MÉTROPOLE
EUROPÉENNE DE LILLE

ROUBAIX
PROJET DE
RENOUVELLEMENT
URBAIN

LE QUARTIER DE L'ALMA



Bilan de concertation

INTRODUCTION

De par sa compétence politique de la ville, prise le 1er janvier 2015, la Métropole Européenne de Lille conduit désormais le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) impulsée par la loi Lamy. La MEL assure désormais, aux côtés de ses partenaires, le pilotage de ce NPRU, qui concerne 9 quartiers de notre territoire.

Roubaix, troisième ville de la Métropole Européenne de Lille, est, en effet, marquée par un contexte difficile. Ces problématiques fondent une spécificité roubaisienne au sens où la quasi-totalité de la commune est en territoire Politique de la Ville et accueille ainsi près du quart des habitants de la MEL vivant en quartiers prioritaires et de veille.

Face à ces problématiques, l'enjeu, pour Roubaix, est un regain d'attractivité. Pour cela, une intervention lourde et complexe est envisagée compte tenu des problématiques multiples en termes de formes urbaines et sur le plan social.

Dans ce contexte et dans le cadre du NPNRU, la Métropole Européenne de Lille et la Ville de Roubaix mènent des études urbaines en vue de définir un projet d'aménagement (désenclavement, reconfiguration urbaine, nouveaux équipements et/ou programme,...) à l'échelle du quartier de l'Alma.

En parallèle, le projet de mandat du Président Damien CASTELAIN pose l'ambition d'une Métropole citoyenne par un dialogue renforcé et l'association des citoyens dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques et des projets d'aménagement du territoire. Par délibération 16C0904 du 2 décembre 2016, les principes et valeurs de la co-construction avec la société civile ont été définis. La Métropole Européenne de Lille s'est ainsi engagée sur une méthodologie opérationnelle qu'il s'agira de mettre en œuvre dans le contexte du NPRU des quartiers Est de Roubaix.

Le quartier de l'Alma fait partie des quartiers plus particulièrement ciblés comme nécessitant des interventions fortes dans le cadre du NPNRU. Ce secteur appartient aux quartiers nord de la ville de Roubaix.

Le quartier de l'Alma est composé, en grande partie, d'habitat social collectif, avec des îlots bien inscrits sur l'espace public mais denses et très fermés. Le parc social est issu de la rénovation urbaine des années 1970-1980. L'ensemble de ce parc immobilier relativement récent s'articule avec des îlots d'habitat ancien peu qualifiés, autour de nombreux espaces publics mais de qualité très diverse. Ce secteur est marqué par la coexistence d'activités économiques et d'habitat.

Les enjeux d'aménagement de ce secteur, aux multiples facettes, nécessiteront une intervention lourde et complexe compte tenu de la densité et de la composition urbaine. Une réflexion sur l'habitat ancien est également nécessaire.

Ces réflexions ont amené la Métropole Européenne de Lille et la commune à s'interroger sur la mise en œuvre d'un projet de requalification de ces quartiers.

Table des matières

INTRODUCTION	1
TABLE DES MATIERES	2
I. RAPPEL DES TEMPS ANTERIEURS DE CONCERTATION	3
II. ORGANISATION ET DEROULEMENT DE LA CONCERTATION PREALABLE	4
A. MODALITES DE PUBLICITE ET D'INFORMATION DU PUBLIC	4
B. MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU DOSSIER	7
C. MODALITES DE PARTICIPATION	7
III. BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE	8
A. SYNTHESE DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC	8
1 - <i>SYNTHESE DES QUESTIONS / OBSERVATIONS DU PUBLIC</i>	9
2 - <i>DETAIL DES PROPOSITIONS DU PUBLIC</i>	15
3 - <i>LISTE EXHAUSTIVE DES QUESTIONS ET PROPOSITIONS</i>	18
A) QUESTIONS, OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS ORALES DU PUBLIC	18
B) QUESTIONS, OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS ECRITES DU PUBLIC	18
ANNEXES	47

I. Rappel des temps antérieurs de concertation

La phase actuelle de concertation préalable du Nouveau Projet de Rénovation Urbaine de Roubaix s'inscrit dans une méthode de concertation plus large engagée dès 2017 à la fois sur les quartiers de l'Alma et de l'Epeule au sein de l'Arc Nord-Ouest et sur les quartiers du Pile et de Trois Ponts au sein du secteur Est.

Ainsi sur le quartier de l'Epeule :

- ✓ Le **2 décembre 2017**, s'est tenu une marche urbaine sur le quartier afin de partager de visu les dysfonctionnements mais également les atouts de ce quartier.
- ✓ Le **22 février 2018** un atelier de travail a permis d'approfondir ce diagnostic, de partager plus avant les atouts, forces, faiblesses, opportunités et menaces pour ce quartier ainsi que les éléments d'analyse architecturale, urbaine, paysagère et sociale des résidences sociales.
- ✓ Le **23 mai 2018**, un nouvel atelier de travail avec les habitants a été mis en place pour partager les premières orientations du projet.
- ✓ Le **21 novembre 2019** une réunion publique d'information a été organisée pour faire un état d'avancement du projet
- ✓ Le **7 janvier 2020** on a rencontré spécifiquement les commerçants du quartier
- ✓ Le **24 avril 2019**, une réunion spécifique à destination des commerçants de la rue de l'Alma a été organisée.
- ✓ Enfin le 20 juin 2019 une nouvelle réunion publique a été organisée pour partager l'avancement du projet.

L'actuelle phase de concertation préalable marque une étape décisive dans l'élaboration du projet : elle va permettre d'arrêter le projet urbain et sa programmation avant sa validation et la mise en œuvre par les partenaires. Elle ne marque pas pour autant la fin des échanges qui se poursuivront tout au long de la mise en œuvre du projet.

II. Organisation et déroulement de la concertation préalable

A ce stade de conception du projet d'aménagement, et en continuité des démarches engagées consistant à cerner les enjeux locaux, la Métropole Européenne de Lille a mené une concertation sur l'opération d'aménagement, au titre de l'article L103-2 du code de l'urbanisme.

Cette concertation a eu pour but de présenter au public les objectifs et enjeux de l'opération et de l'associer à son élaboration.

Conformément aux délibérations du Conseil Métropolitain n° 19 C 0152 du vendredi 5 avril 2019 et 20 C 0453 du 18 décembre 2020, les modalités suivantes ont été mises en œuvre lors de la concertation qui s'est déroulée du 1er mars au 16 avril 2021 inclus.

A. Modalités de publicité et d'information du public

Les modalités de concertation s'inscrivent dans la mise en œuvre et/ou la continuité de la délibération n° 17 C 0515 du Conseil métropolitain du 1er juin 2017. Elles ont donc comprises :

- Réalisation d'une vidéo commentée présentant le projet, mis en ligne sur le site de la commune de Roubaix (et relayée sur la plate-forme citoyenne de la MEL) : <https://www.ville-roubaix.tv/renovation-urbaine-quartier-alma.html>.
- Affichage annonçant le lancement de la concertation à la Métropole Européenne de Lille, en Mairie de Roubaix et en Mairie de quartier / maison du projet le cas échéant,



AVIS administratifs

MEL MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

CONCERTATION PREALABLE ROUBAIX

NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN DES QUARTIERS ALMA, EPEULE, 3 PONTS ET PILE

Le Président de la Métropole Européenne de Lille (MEL) porte à la connaissance du Public que le nouveau programme de renouvellement urbain des quartiers Alma, Epeule, 3 Ponts et Pile à Roubaix, fera l'objet d'une **concertation préalable** au titre L 103-2 du Code de l'urbanisme. Afin de comprendre les raisons et les enjeux de ce projet, et de participer à son élaboration :

- Des dossiers de concertation exposant les projets sont à la disposition du public du **lundi 1^{er} mars au vendredi 16 avril 2021 inclus**, aux lieux repris dans le tableau ci-dessous, aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la MEL.
- Des registres destinés à recevoir les observations du public sont joints aux dossiers de concertation en ces lieux et sur le site internet comme repris ci-dessous. Chacun peut y inscrire ses observations **jusqu'au vendredi 16 avril 2021 inclus**.
- Vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulant le lieu et les lieux vers lesquels sont consultables les dossiers et où toute personne peut y inscrire ses observations **jusqu'au vendredi 16 avril 2021 inclus** ainsi que les dates des réunions publiques.

Section	3 Ponts	Epeule	Alma	Pile
Horaires publics	Jeu 1 ^{er} avril à 15h Et tous les jours De 10h à 18h	Jeu 1 ^{er} avril à 15h Et tous les jours De 10h à 18h	Jeu 1 ^{er} avril à 15h Et tous les jours De 10h à 18h	Jeu 1 ^{er} avril à 15h Et tous les jours De 10h à 18h
Inscrire ses observations publiques consultables sur le site internet de la MEL	https://participation.lillemetropole.fr/processus/concertationroubaixquartiers			
Lieux où consulter le dossier et assister	Mairie de quartier Est 71 rue de Roubaix	Mairie de quartier Ouest Rue de l'Espérance	Mairie de quartier Nord 46 Boulevard de Metz	Mairie de quartier Est 71 rue de Roubaix
	Maison de projet du Pile - 101, rue de Croix			
	Siège de la Métropole Européenne de Lille - 2, boulevard des Châlières à Lille du mardi au jeudi de 10h à 18h			

Les Conseils Citoyens concernés seront également invités à se prononcer sur le projet lors de réunions de travail dédiées.
Le Conseil métropolitain sera amené à tirer le bilan pour chacune de ces concertations. Les bilans seront mis en ligne sur le site <https://participation.lillemetropole.fr/processus/concertationroubaixquartiers>

- c) Un avis presse dans la rubrique « annonces légales » de la Voix du Nord et de Nord Eclair publié le 27 février 2021

MEL MÉTROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

du 1^{er} mars au 16 avril 2021 inclus

CONCERTATION PREALABLE

ROUBAIX

NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN DES QUARTIERS ALMA, EPEULE, 3 PONTS et PILE

Le Président de la Métropole Européenne de Lille porte à la connaissance du public que le nouveau programme de renouvellement urbain des quartiers Alma, Epeule, 3 Ponts et Pile à Roubaix, sera l'objet d'une concertation préalable au titre L. 103.2 du Code de l'urbanisme.

Afin de comprendre les raisons et les enjeux de ce projet, et de participer à son élaboration :

- Des dossiers de concertation regroupent les projets sous la direction de public du lundi 1^{er} mars au vendredi 16 avril 2021 inclus, aux liens indiqués dans le tableau ci-dessous, sans pour autant être obligés d'y accéder, et sur le site Internet de la Métropole Européenne de Lille.
- Des registres destinés à recevoir les observations de public sont joints aux dossiers de concertation et en ligne sur le site Internet comme prévu ci-dessous. Chacun peut y inscrire ses observations jusqu'au vendredi 16 avril 2021 inclus.
- Vous recevrez également un affichage réglementaire des lieux et dates des réunions, ainsi qu'un dossier de concertation et un dossier de concertation pour inscrire vos observations jusqu'au vendredi 16 avril 2021 inclus ainsi que les dates pour les réunions publiques.

Quartiers	3 Ponts	Epeule	Alma	Pile
Reunions publiques	Jeu 1 ^{er} mars à 18h En visioconférence (sur inscription)	Jeu 1 ^{er} mars à 18h En visioconférence (sur inscription)	Lun 22 mars à 18h En visioconférence (sur inscription)	Lun 22 mars à 18h En visioconférence (sur inscription)
Inscription aux réunions publiques/consultation des dossiers/Dépôt du cartouche	https://concertation.lillemetropole.fr/annonces/concertation/roubaix			
Lieux où consulter le dossier et contribuer	Mairie de ROUBAIX, 17 Grand Place Mairie de quartier Est 137 rue de Verdun	Mairie de quartier Ouest 137 rue de l'Europe	Mairie de quartier Nord 60 boulevard de Metz	Mairie de quartier Est 73 rue de Verdun
	Maison de projet du Pôle 55, rue de Cordes Siège de la Métropole Européenne de Lille - 2, boulevard des Châlières à LILLE sur rendez-vous au 03.20.31.22.13			

Les Conseils Citoyens concernés seront également invités à se prononcer sur le projet lors de réunions de travail dédiées.

Le Conseil métropolitain sera amené à voter le bilan final de ces concertations. Les bilans seront mis en ligne sur le site <https://concertation.lillemetropole.fr/annonces/concertation/roubaix>

- d) Distribution d'un flyer « en toute boîte » et d'affiches en Mairie pour annoncer la tenue de la concertation

PROJET DE RENOVATION URBAINE

RÉUNION PUBLIQUE
QUARTIERS NORD - ALMA

CONCERTATION RÉGLEMENTAIRE

Présentation du projet de rénovation de votre quartier dans le cadre du NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) afin de recueillir vos questions, vos remarques et propositions.

**LUNDI 29 MARS À 18H
EN VISIOCONFÉRENCE**

En présence de :

- Max-André PICK, Premier Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme et de la rénovation urbaine
- Jean DEROL, Adjoint au Maire en charge des quartiers Nord
- Liya BOUCHENABL, Elue de proximité en charge de l'Alma
- Pierre-François LAZZARO, Conseiller délégué en charge de la démocratie participative et des conseillers citoyens

COMMENT PARTICIPER ?

Pour participer, vous devez vous pré inscrire : <https://participation.lillemetropole.fr/>

Un mail de confirmation vous sera envoyé avec le lien vous permettant de rejoindre la réunion.

»»»



e) Information sur le compte Facebook de la MEL et de la ville de Roubaix

f) Information sur l'open agenda de la ville de Roubaix

g) Communiqué de presse paru dans la Voix du Nord le 3 mars 2021



- h) Une actualité sur le site lillemetropole.fr le 1^{er} mars 2021
- i) Une brève dans le magazine MEL du mois d'avril 2021 distribué en toute boîte et lisible en ligne sur lillemetropole.fr
- j) Tenue de deux réunions en distanciel, compte tenu des conditions sanitaires en lien avec l'épidémie de la COVID19, en présence de Max-André PICK, 1^{er} adjoint et Pierre-François LAZZARO, conseiller délégué à la ville de Roubaix, accompagnés de techniciens de la ville de Roubaix et de la MEL . La première s'est déroulée en présence des membres du Conseil Citoyen le 19 mars 2021 et a réuni 32 participants. La seconde, en format réunion publique s'est tenue le 29 mars 2021 et a réuni 78 personnes. Cette réunion est visible en ligne ici : <https://www.ville-roubaix.tv/reunion-publique-de-concertation-quartier-alma.html>. Celle-ci a également été relayée sur la plate-forme citoyenne de la MEL.

B. Modalités de mise à disposition du dossier

Un dossier en format papier a été mis à la disposition du public à la Métropole Européenne de Lille, à l'Hôtel de Ville de Roubaix et en mairie de quartier / maison du projet le cas échéant.

Ce dossier a également été mis à disposition sur le site de la plateforme citoyenne de la MEL : <https://participation.lillemetropole.fr/processes/concertationroubaixnpru/f/299/debates/146>

Il regroupe quatre parties :

1. Qu'est-ce que la concertation réglementaire ?
2. Pourquoi faire un projet de renouvellement urbain ?
3. Le projet pour le quartier de l'Alma
4. Les grandes étapes du projet

C. Modalités de participation

Les habitants ont pu participer à cette concertation à l'aide :

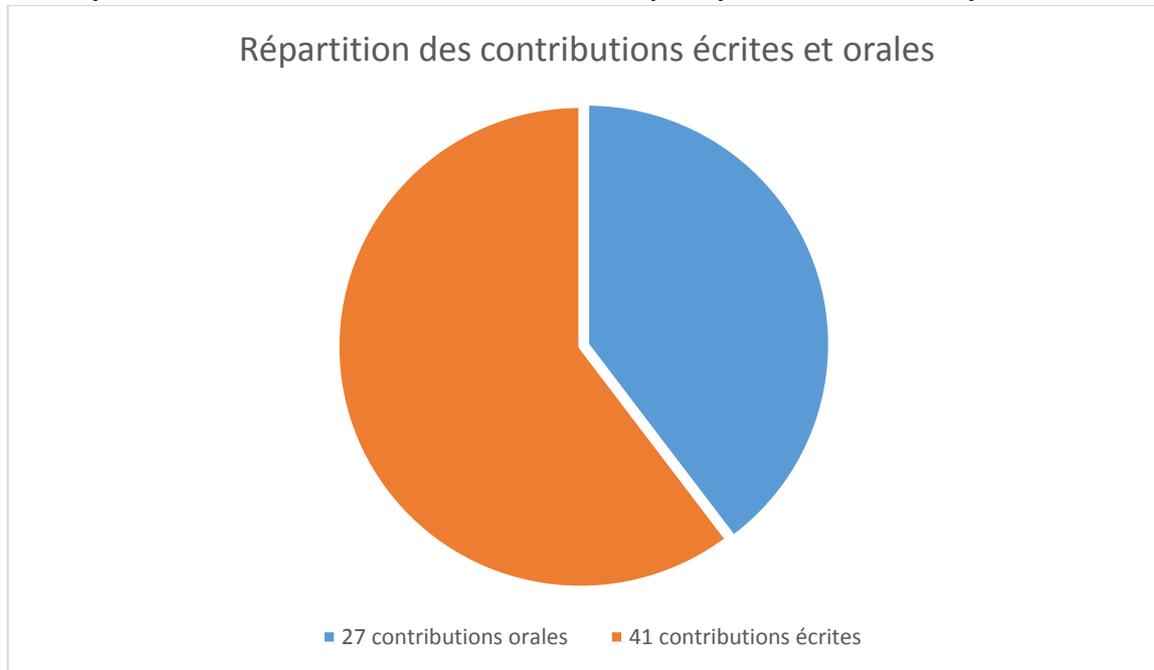
- Des registres papier disponibles en mairie de Roubaix et à la MEL,
- Du registre en ligne disponible sur le site de la plate-forme citoyenne de la MEL.

Les réunions publiques des 19 et 29 mars 2021 ont également pu permettre aux citoyens de s'exprimer.

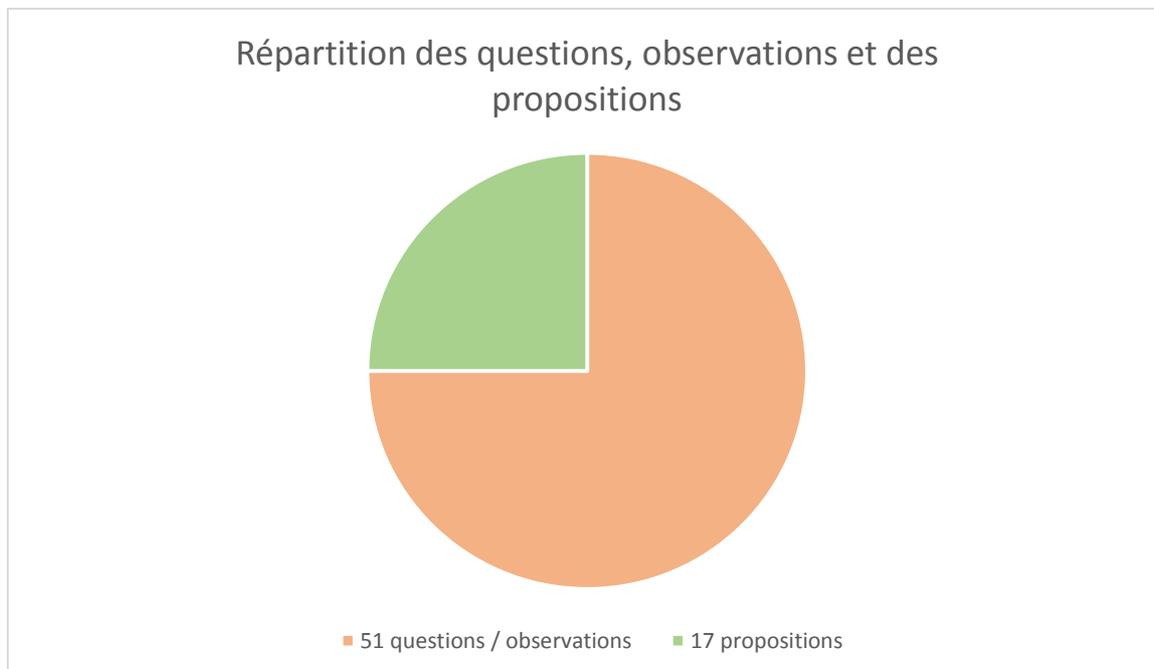
III. Bilan de la concertation préalable

Ce bilan de concertation reprend de manière synthétique et thématique l'ensemble des contributions issues des réunions dématérialisées (et du tchat), des registres papier ou de la plate-forme citoyenne.

A. Synthèse des observations et propositions du public



NB : les contributions écrites intègrent celles issues du tchat et des registres publics (en papier et plate-forme citoyenne).



1 - Synthèse des questions / observations du public

Les 11 thématiques suivantes ont fait l'objet de questions ou d'observations du public, pour un total de 51 contributions :

- Démolition / réhabilitation (9 contributions),
- Déroulement de la concertation et participation du public au projet (15 contributions),
- Equipements publics / espaces publics (7 contributions),
- Relogement (6 contributions),
- Développement économique (6 contributions),
- Transports (2 contributions),
- Vie de quartier / vie associative (2 contributions).
- Sécurité (1 contribution),
- Santé (1 contribution),
- Liaison entre les quartiers (1 contribution),
- Education (1 contribution).

Démolition / réhabilitation

Quel avenir pour le foyer de personnes âgées ?

La partie nord du foyer est voué à être démolie et la partie sud à être restructurée. En matière de relogement la CCAS a pris contact avec les personnes concernées afin d'envisager un accompagnement personnalisé de chacun conformément à la charte de relogement. Une réflexion est en cours pour imaginer une solution de relogement permettant de maintenir les liens de solidarité existants entre certains résidents.

Expropriation propriétaires privés notamment îlot Arcole ?

Pour les propriétaires privés, les négociations amiables seront privilégiées. Une procédure d'expropriation sera engagée par l'Établissement Public Foncier mandaté par la Métropole de Lille dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain de Roubaix et plus particulièrement du quartier de l'Alma.

Quelles maisons rue de l'Alma sont concernées par les démolitions ?

Les numéros 190 à 208 rue de l'Alma sont concernés par les démolitions.

Le bâtiment 96 rue Archimède est-il concerné par les démolitions ?

Le 96 rue Archimède est effectivement concerné par la démolition.

Quid du devenir de l'îlot Saint Augustin (Rue Blanchemaille) ?

En l'état du projet, la démolition de l'îlot fait partie des hypothèses envisagées. Un diagnostic technique plus approfondi à venir permettra de préciser l'orientation de cet îlot.

Demande d'informations sur la typologie des 90 logements neufs à venir

La typologie de ces 90 logements neufs n'est pas encore définie à ce stade du projet. Une étude de capacité a permis d'estimer le nombre des logements.

Demande de précisions sur le calendrier des démolitions / rénovation

Tout dépend du temps qu'il faudra à reloger les habitants. LMH prévoit la démolition du 165 rue de l'Alma à l'automne 2021 au plus tard. Ensuite les travaux sont phasés sur la période 2023-2025

Quel est le nombre de maisons individuelles concernées par des démolitions sur le croisement Carette/Alma?

18 immeubles sont concernés.

Quel avenir pour les maisons (LMH) réparties dans l'habitat ancien et réhabilitées lors de la 1ère rénovation urbaine dans les années 1980 ? Seront-elles réhabilitées dans le cadre de cette opération ? La même question se pose pour certains logements du parc Partenord.

Le NPRU ne porte pas spécifiquement sur la réhabilitation de ces logements réhabilités lors de la 1^{ère} rénovation urbaine et sur les logements de Partenord Habitat qui améliore son parc de logement dans le cadre de politiques de droit commun.

Déroulement de la concertation et participation du public au projet

Problématique de la fracture numérique

La précarité numérique impacte en effet le bon déroulement de la concertation du NPRU. Pour y pallier, au-delà des réunions « numériques » rendues obligatoires par la situation sanitaire, la ville a engagé dès 2018 des temps concertatifs autour du projet en présentiel et d'autres rendez-vous et événements publics auront lieu. Dès que les conditions sanitaires le permettront, des ateliers avec les habitants sont envisagés pour poursuivre la concertation

Flyers non distribués

Concernant la distribution des flyers, 2 agents et 3 médiateurs ont participé à leur distribution des flyers dans ce secteur. Il est possible qu'il y ait pu avoir quelques oublis ou des impossibilités d'accès néanmoins la distribution a bien été réalisée. Par ailleurs de nombreux autres canaux d'information ont été utilisés pour assurer l'information de chacun.

Quid du rôle du conseil citoyen et autre instance de démocratie participative pendant et après la concertation et notamment vis-à-vis des partenaires sociaux ?

Les conseils citoyens ainsi que l'ensemble des acteurs du quartier ont été associés à l'ensemble des temps de construction collective du projet et continueront de l'être.

Quels critères pour déterminer les choix qui seront pris au terme de la concertation?

Les données issues des registres papier, de la plate-forme citoyenne et des réunions en distanciel seront analysées et feront l'objet d'une restitution. D'autres temps d'échanges seront organisés afin de poursuivre la concertation autour du projet.

Quand auront lieu les nouveaux échanges avec les habitants après cette concertation réglementaire?

Pas de réponse précise à ce stade mais après la crise sanitaire car les visioconférences ne sont pas propices à ce type d'échanges.

Quels moyens vont être mis en œuvre pour informer la population tout au long du processus?

Des moyens seront mis en place sur internet, dans la mairie de quartier et il sera possible d'organiser des permanences sur ces sujets. Le conseil citoyen, comité de quartier et le centre social pourront être mobilisés et informer les citoyens.

Demande d'informations concernant le quadrilatère délimité par le boulevard des bâtisseurs, la rue Jean Bart, rue de la Guinguette et rue de France et sur un projet qui n'a jamais été discuté avec les habitants.

Ce secteur n'est pas directement concerné par le projet de renouvellement urbain de l'alma puisqu'il est intégré au périmètre de la ZAC de l'Union et de la concession attribuée à la SEM Ville Renouvelée qui a engagé un projet de construction intégrant un hôtel de 90 chambres, une résidence pour jeunes actifs et un programme de co-living pour jeunes actifs et étudiants.

Au sujet de l'information, les décisions prises par la ville et la MEL au sujet des projets NPRU ne font pas toujours l'objet d'une information préalable des Conseils citoyens. Les réunions publiques organisées tout au long du mois de mars et au début du mois d'avril ont bénéficié du service minimum en termes d'information des habitants. Les dossiers des différents projets sont difficilement accessibles, la fracture numérique rend l'accès à la plateforme métropolitaine impossible pour de nombreuses personnes. L'information est disponible, mais de fait difficile d'accès.

Conformément aux modalités de concertation adoptées par la MEL par délibération :

1. La procédure de concertation préalable a intégré, deux temps de réunions publiques dont l'une tenue en présence des membres du Conseil Citoyen et qui s'est tenue préalablement à la seconde réunion ouverte à tous les citoyens.
2. L'information du public a été réalisé par l'intermédiaire de l'ensemble des médias à la disposition des collectivités et comme suit :
 - Affichage annonçant le lancement de la concertation à la Métropole Européenne de Lille, en Mairie de Roubaix et en Mairie de quartier / maison du projet le cas échéant,
 - Un avis presse dans la rubrique « annonces légales de la Voix du Nord et de Nord Eclair
 - Distribution d'un flyer « en toute boîte » et d'affiches en Mairie pour annoncer la tenue de la concertation
 - Information sur le compte Facebook de la MEL de la ville de Roubaix
 - Information sur l'open agenda XXL de mars de la ville de Roubaix
 - Un communiqué de presse paru dans la Voix du Nord le 3 mars 2021
 - Une actualité sur le lillemetropole.fr le 1^{er} mars 2021.
3. La mise à disposition des dossiers a été assurée par le biais :
 - D'un dossier en format papier mis à la disposition du public à la Métropole Européenne de Lille, à l'Hôtel de Ville de Roubaix et en mairie de quartier / maison du projet le cas échéant.
 - D'un dossier en format numérique mis à disposition sur le site de la plateforme citoyenne de la MEL ainsi que du site internet de la ville de Roubaix et complété d'un film de présentation de chacun des projets

Au sujet du format de la concertation : Nous comprenons parfaitement le fait qu'il faille adapter la concertation en raison de la situation sanitaire, nous déplorons néanmoins le fait que les conditions pour accéder aux réunions sont compliquées. Au-delà du fait d'avoir une connexion internet, il faut s'inscrire sur la plateforme métropolitaine en ligne, il faut parfois s'inscrire 2 fois pour avoir le lien d'entrée, puis télécharger une application particulière. Les obstacles techniques sont donc multiples et de nature à affecter la participation du fait de l'illectronisme.

Conformément à sa délibération cadre 20 C 0453 visant à préciser les Modalités de participation du public en période de crise sanitaire, la Métropole Européenne de Lille a réalisé les réunions publiques en distanciel par l'intermédiaire de la plateforme de visio conférence qu'elle a adopté. Par ailleurs, dans le respect du droit à l'image et afin de permettre la rediffusion des séances il a été nécessaire de procéder par le biais d'une pré-inscription individuelle permettant de recueillir l'assentiment écrit des participants quant à la rediffusion des séances. Enfin un dispositif d'interpellation direct ou indirect des services de la MEL concernant les problématiques de connexion a été mis en place et a permis de lever les obstacles techniques d'accès aux séances.

Au sujet du format de la concertation : Nous avons beaucoup de mal à comprendre le but réel des réunions publiques, il s'agit des réunions dites de concertation, mais il s'agissait surtout d'information.

Par délibération n° 17 C 0515 du Conseil métropolitain du 1er juin 2017, un processus de communication et de concertation volontaire a d'ores et déjà été engagé par la MEL en lien avec la Ville de Roubaix. Cette démarche a permis de réaliser des réunions publiques et ateliers en vue de mieux cerner les enjeux du secteur en amont des premières propositions d'aménagement. Ces étapes de communication et de concertation pourront être valorisées dans le bilan de concertation.

A ce stade de conception du projet d'aménagement, et en continuité des démarches engagées consistant à cerner les enjeux locaux, la Métropole Européenne de Lille a souhaité mettre en œuvre concertation sur les

quatre opérations d'aménagement de Roubaix, en application de l'article L103-2 du code de l'urbanisme. Cette concertation avait pour but de présenter au public les objectifs et enjeux des opérations et de recueillir l'avis du public sur ces projets. Elle s'est déroulée selon les modalités adoptées par le Conseil de la Métropole européenne de Lille du 5 avril 2019.

Au sujet de la cohérence globale de la méthode de concertation : Il y a une contradiction claire de la ville quant à la question des corps intermédiaires. La ville souhaite une relation directe avec les habitants dans le cadre de la concertation et refuse que des collectifs se fassent les « porte-parole des habitants ».

La liberté associative est un droit essentiel, la liberté individuelle tout autant. Dans le cadre du relogement des familles tout comme dans le cadre des acquisitions le dialogue individuel direct sans intermédiaire sera la règle afin de préserver la confidentialité des échanges. En ce qui concerne la conduite du projet tout à chacun est concerné. En premier lieu les habitants eux même mais aussi les structures associatives comme le comité de quartier ou le centre social. L'avis de chacun compte.

Au sujet de la cohérence globale de la méthode de concertation : Nous estimons que la durée de cette première période de concertation est trop courte : un mois et demi.

Conformément à la législation en vigueur la durée minimale d'une procédure de concertation préalable est de 15 jours. Considérant l'importance du projet ainsi que la situation sanitaire la Métropole Européenne de Lille a décidé d'étendre cette durée à 1 mois et demi. Par ailleurs, cette procédure de concertation préalable du Nouveau Projet de Rénovation Urbaine de Roubaix s'inscrit dans une méthode de concertation plus large engagée dès 2017 à la fois sur les quartiers de l'Alma et de l'Epeule au sein de l'Arc Nord-Ouest et sur les quartiers du Pile et de Trois Ponts au sein du secteur Est.

Au sujet de la cohérence globale de la méthode de concertation : Nous ne comprenons pas le cloisonnement des discussions. En effet, les commerçants participent à des réunions distinctes des autres réunions publiques. Des réunions où les conseillers citoyens ne sont pas admis. Demande de ne pas cloisonner les réunions

Le NPRU porte une démarche de concertation globale. Celle-ci ambitionne de porter une construction collective du projet au travers des démarches collectives mises en œuvre depuis 2018 (marches urbaines, réunions publique diagnostiques, réunions publiques de partage de la stratégie,...) mais également en accompagnant les démarches individuelles ciblées telle que l'accompagnement des relogements ou l'accompagnement des commerçants afin de permettre à chacun de se projeter dans les projets mais également dans leurs parcours individuels.

Equipements publics / espaces publics

Demande que les espaces transitoires soient transformés en îlots de fraîcheur arborés, conviviaux et bien entretenus

A ce stade du projet, il est prévu de végétaliser les espaces transitoires en prolongement des espaces publics. D'autres usages pourront être étudiés à l'occasion des ateliers de concertation envisagés lorsque les conditions sanitaires le permettront.

Quid des salles de fêtes et équipements culturels ?

Il n'est pas prévu dans le cadre du NPRU d'équipements culturels car ce type d'équipement existe déjà sur la ville et que la demande dans ce secteur n'a pas été remonté lors des précédentes réunions mais des réflexions peuvent être lancées en ce sens.

Quid des Jardins familiaux rue de l'Alma ?

Les jardins familiaux restent et pourraient être agrandis.

Les escaliers rue de France pour accéder aux jardins sont dangereux

Cette intervention ne relève pas du NPRU mais le bailleur a confirmé que ces escaliers seront changés au mois de juillet 2021

Un autre complexe sera-t-il construit en face de la salle de sport de l'alma ?

Oui il est prévu la construction d'un second complexe sportif.

Quid des travaux à l'école Blaise Pascal ?

L'école Blaise Pascal fera l'objet d'une réhabilitation et d'une extension.

Parking prévu pour école Elsa Triolet?

Toutes les voiries vont être réaménagées et le stationnement fait actuellement l'objet d'une analyse au regard des besoins existants et futurs.

Relogement

Comment sera-t-il possible de reloger les personnes concernées par les 480 démolitions de logement et les 390 réhabilitations sachant qu'il existe une pénurie de 20000 logements dans l'agglomération lilloise ? Comment est-il possible de dire que tous les habitants qui le souhaitent pourront rester dans le quartier sachant que le nombre de logements sera réduit ?

Une famille sur 2 environ ne souhaite pas rester dans le quartier. Pour l'autre partie, ils pourront occuper l'un des 5000 logements vacants de la commune.

Lors du déménagement, s'ils choisissent d'être reloger à proximité de l'Alma est ce qu'ils seront prioritaire? Ou ces changements vont être le fruit d'un renouvellement de population? Ainsi, si le relogement a lieu rue de la rondelle, et que la demande est de retourner à l'Alma, celle-ci sera-t-elle écoutée ?

Si une famille souhaite et accepte un relogement et qu'elle souhaite ensuite déménager à nouveau elle devra faire une demande de mutation.

Les habitants de l'Alma qui souhaitent rester à l'alma seront-ils prioritaires?

Oui. Il faudra le signaler au bailleur social mais les enquêtes n'étant pas encore terminées, il n'est pas encore possible d'indiquer si tous les actuels habitants pourront être relogés dans le quartier. Chaque famille pourra prétendre à un logement adapté à ses besoins.

Développement économique

Quelles grandes entreprises sont attendues à l'Alma?

L'implantation d'entreprises sur le site "Blanchemaille" est en cours en particulier sur le bâtiment Moreau. Ce développement autour du e-commerce.

Quid d'un emploi prioritaire pour les roubaisiens ?

C'est une problématique importante, notamment car la fracture numérique très forte sur Roubaix. Un accompagnement sera nécessaire auprès de la population concernée. Toutefois, un recrutement par rapport au lieu d'habitation n'est pas envisageable.

Combien de boutiques vont être relogées? Quelle sera la superficie des nouveaux commerces? Quel sera le pourcentage de personnes de l'Alma employées dans ces nouvelles entreprises ?

Certains commerces vont en effet être démolis. Les personnes concernées sont d'ores et déjà en lien avec les services de la commune. La possibilité de revendre dès à présent ces commerces existe, en lien avec l'EPF. L'objectif du projet est de permettre aux commerces qui souhaiteraient rester de pouvoir le faire.

Quel sera l'impact économique de la diminution de la population du quartier sur le commerce de proximité?

A ce stade il est difficile de fournir une réponse précise, néanmoins l'expérience du premier programme de rénovation urbaine montre que le projet a induit un développement commercial bien plus qu'une perte d'activité.

Demande d'un état des lieux sur le dispositif « territoire 0 chômeur » sur le quartier

La démarche est en cours. La ville prépare son dossier dans l'attente du lancement de la 2ème salve par l'Etat afin de s'inscrire dans le dispositif. A ce jour une quarantaine d'habitants se sont portés volontaires pour participer à la démarche.

Des zones commerciales et des supermarchés sont-ils prévus ?

Il est possible d'envisager des rez-de-chaussée commerciaux. Pas de projet de supermarché.

Transports

Quid des transports collectifs sur le secteur ? Demande d'information sur la future ligne de tramway à Roubaix

La gare de l'Alma et le métro sont déjà de bons équipements. Le Schéma Directeur Intercommunal de Transport (SDIT) prévoit implantation d'une ligne de tramway rue de Tourcoing qui devrait voir le jour dans une dizaine d'années.

Sécurité

Quid de la sécurité (des personnes, des biens et routière) sur le secteur ?

Une Brigade de la sécurité républicaine existe et hausse des effectifs de police. Des résultats existent mais du travail reste à faire. La sécurité routière notamment est une priorité et des moyens financiers existent pour réaménager les rues dans cet objectif.

Santé

Quid du risque de désert médical ?

Un projet de développement de l'offre de soins est en cours de discussion afin de renforcer l'offre existante.

Liaison entre les quartiers

Lien entre l'Alma et l'Union?

La MEL a voté le SDIT. Une des lignes de tramway passerait par la rue de Tourcoing et créerait ainsi une passerelle entre ces 2 quartiers.

Education

Quel avenir pour école Elsa Triolet et impact sur la carte scolaire pendant les travaux?

L'impact sur les effectifs n'a pas encore été défini. Des travaux sont prévus sur l'Ecole Elsa Triolet et permettront d'assurer le dédoublement des classes.

Vie de quartier / vie associative

Le comité de quartier n'a pas de local actuellement

La question d'un local pour le comité de quartier est bien connue par la Ville de Roubaix qui cherche activement des solutions.

Il n'existe pas de maison du projet dans le quartier de l'Alma

Le projet prévoit la création d'une maison de projet sur le quartier

2 *Détail des propositions du public*

Les 5 thématiques suivantes ont fait l'objet d'un total de 17 propositions du public :

- Démolition / réhabilitation (4 propositions),
- Vision d'ensemble du programme NPNRU de Roubaix (3 propositions),
- Espaces publics / équipements publics (3 propositions),
- Déroulement de la concertation et participation du public au projet (6 propositions),
- Commerces (1 proposition).

Démolition / réhabilitation

Demande d'ouverture de procédures d'expertise concernant les bâtiments HLM voués à la démolition afin de définir des solutions de réhabilitation adéquates

Les phases précédentes de construction de projet ont permis de partager les éléments de diagnostics et d'expertise architecturaux, urbains, patrimoniaux et sociaux ayant conduit aux choix faits dans le cadre du projet

Il n'est donc pas prévu de réaliser à nouveau cette expertise dont les conclusions sont publics sur le site de la fabrique de la ville (<https://lafabrique.ville-roubaix.fr/npru-roubaix>)

Demande de suspendre la démolition du foyer logement Fontenoy ainsi que la procédure de relogement tant qu'un projet innovant d'habitat inclusif pour personnes âgées soit étudié et co-construit

Cette proposition n'est pas prise en compte, l'accompagnement au relogement est une démarche en premier lieu individuelle qui nécessite de bien comprendre les souhaits de locataires dans le cadre de la procédure de relogement. Néanmoins afin de pouvoir maintenir les réseaux de solidarité/sociaux des locataires qui le souhaiteraient, une solution de recomposition d'une vingtaine de logements sociaux de type foyer est en cours de réflexion étant entendu que des solutions de relogements temporaires pourront être mobilisés si besoin.

Friche « barbe d'or » - Construction de 2 rues avec maison HLM avec jardin notamment sur l'ancien terrain de foot

Cette proposition n'est pas prise en compte. Le projet prévoit en effet la construction de logements neufs de logements privés sur le secteur barbe d'or une fois la résidence de Vilogia démolie.

L'îlot rue Stephenson et les logements LMH auraient dû être démolis et remplacés par des constructions neuves

Cette proposition n'est pas prise en compte. En effet, Les phases précédentes de construction de projet ont permis de partager les éléments de diagnostics et d'expertise architecturaux, urbains, patrimoniaux et sociaux ayant conduit aux choix faits dans le cadre du projet. En l'occurrence cette expertise a conduit à inscrire le bâtiment Stéphenon en réhabilitation et non en démolition.

Vision d'ensemble du programme NPNRU à Roubaix

Prendre en compte l'ensemble des programmes d'urbanisme en cours à Roubaix afin d'avoir une vraie cohérence dans les quartiers prioritaires

Cette proposition a été prise en compte. Le projet d'aménagement du quartier de l'Alma a été pensé dans une approche globale avec les projets de l'Epeule, Pile et Trois ponts faisant également partis du nouveau programme de renouvellement urbain de Roubaix. Des études stratégiques ont été réalisées à cet effet en amont des études urbaines afin d'analyser les enjeux à l'échelle de la ville et en particulier de l'arc Nord-ouest (Epeule, gare, centre-ville et Cul de four) et du secteur est (Pile, Sainte Elisabeth et Trois ponts).

Avoir une solidarité communautaire et de répertorier les sites des communes de la MEL non inscrites dans la politique de la ville afin de permettre des constructions de logements neufs dans le cadre du NPRU

Cette proposition a été prise en compte dans le NPRU métropolitain et reprise dans le cadre de la convention intercommunale d'équilibre territoriale (CIET) qui vise à répartir les attributions de logements locatifs sociaux de manière équilibrée sur le territoire de la MEL pour préserver le vivre ensemble et la cohésion sociale.

Ne faut-il pas donner du temps au temps pour des projets de cette envergure ?

Cette proposition a été prise en compte dans le cadre du NPRU dont les premiers temps de concertation ont été initiés dès l'année 2018.

Espaces publics / équipements publics

Proposition de nommer une des places « Marie-Agnès et Roger LEMAN"

Cette proposition est prise en note. Les choix de dénomination des lieux sont régis par une commission spécifique de la ville, néanmoins la proposition est prise en note et sera remontée à la commission.

Création d'une nouvelle salle de sport avec accueil du public. La nouvelle salle de sport ne doit pas uniquement attirer les étudiants mais attirer aussi d'autres personnes vers le sport via la diversification des sports car actuellement à part le foot et la boxe il n'y a rien d'autre. Donc mettre d'autres structures qui permettent aux filles, femmes et autres personnes qui ne sont pas forcément attirées par le foot et boxes de venir pratiquer.

Cette proposition est prise en compte, une 2ème salle de sport à côté de celle existante sera construite. Il y est envisagé d'y accueillir les membres du "campus gare". La salle actuelle sera réhabilitée. L'usage de cette salle est ouvert à la concertation. Il n'y est pas prévu l'accueil de public. L'idée est toutefois intéressante et fera l'objet d'une réflexion.

Déroulement de la concertation / participation du public

Pourrait-il y avoir à disposition une vidéo sur l'ensemble des changements prévus dans le quartier et non pas les changements un par un (par page ou par îlot) que vous pourriez mettre à disposition sur le site de la ville ?

Cette proposition a déjà été prise en compte. En effet, Toutes les vidéos de présentation du NPRU sont disponibles sur le site de la ville ici : <https://www.ville-roubaix.fr/services-infos-pratiques/amenagements/nouveau-programme-de-renouvellement-urbain/>.

Pour permettre une réelle concertation en prenant en compte les habitants qui connaissent bien le terrain, ne serait-il pas judicieux et intéressant de donner les moyens (notamment financiers) au comité de quartier afin de faire une contre-proposition d'aménagement de ce quartier ?

Cette proposition n'est pas prise en compte dans le cadre du NPRU. En effet, le NPRU ne dispose pas de crédits de fonctionnement permettant le soutien aux structures associatives. Néanmoins toute structure associative qui le souhaite peut déposer, dans le cadre du contrat de ville une demande de financement pour des actions. Par ailleurs l'expertise des acteurs de terrains a été mobilisée dans les phases de construction au travers de marches urbaines ou des temps de partage de diagnostics.

Au sujet de l'information, demande d'une meilleure transparence sur les prises de décisions. Nous appelons les pilotes de la rénovation à ouvrir au débat la question du renouvellement urbain et à ne pas limiter les prochaines phases de concertation sur quelques sujets seulement. Nous demandons également à ce que les habitants puissent se prononcer sur les projets via des référendums locaux.

Cette proposition est déjà prise en compte. La concertation sur le NPRU de Roubaix n'est pas une démarche récente. Elle est engagée depuis la fin 2017 au travers des différentes étapes rappelées dans le cadre de ce bilan. Chaque étape, partage du diagnostic, partage et débat autour des orientations, présentation des projets avant présentation à l'Agence de Rénovation Urbaine,...ont permis d'orienter la réflexion pour aboutir aux projets actuellement proposés. Ces étapes étant réalisées il est de l'ambition des collectivités de les poursuivre en organisant des ateliers de coproduction des espaces avec les habitants dans les mois et années à venir. En termes de transparence, l'ensemble de la démarche concertative engagée depuis 2018 et à fortiori la phase actuelle de concertation préalable, fait déjà l'objet d'une totale transparence. L'ensemble des supports et comptes rendus des différentes séances est disponible et accessible à tous sur le site de la Fabrique de la ville (<https://lafabrique.ville-roubaix.fr/npru-roubaix>)

Au sujet de l'information, il est urgent de mettre en place des maisons du projet. Actuellement, il semble que la maison du projet du Pile soit mise à contribution pour les Trois-Ponts et le Pile, il serait de bon ton qu'une antenne soit accessible en Maison des services dans les Trois-Ponts. L'Alma et L'Épeule n'ont pas de maison du projet et nous considérons que ce lieu est indispensable.

Cette proposition est prise en compte. Le NPRU prévoit l'ouverture de 4 maisons du projet intégrées à des lieux accueillant du public et déjà existants afin de faciliter leur création rapide.

Afin qu'une co-construction intégrant les corps intermédiaires soit mise en œuvre dans un esprit de respect et d'équité, nous proposons aux pilotes de la rénovation que nous mettions tous sur pied un véritable pacte de confiance, un partenariat qui serait techniquement formalisé.

Cette proposition est prise en compte. Le NPRU est constitué de quatre projets d'aménagements. La ville de Roubaix porte l'ambition d'élaborer sur l'année 2021 un guide de la concertation formalisé s'appliquant à l'ensemble des projets d'aménagement mis en œuvre sur le territoire communal dont le NPRU.

Commerces

Création d'une ressourcerie

Cette proposition est prise en compte. La MEL projet prévoit en effet la réouverture sur le quartier d'une ressourcerie des objets aujourd'hui disparue.

3 - Liste exhaustive des questions et propositions

a) Questions, observations et propositions orales du public

L'intégralité des échanges de la réunion publique du 29 mars 2021 est disponible sur le site de la ville de Roubaix en cliquant sur le lien suivant : <https://www.ville-roubaix.tv/reunion-publique-de-concertation-quartier-alma.html>.

b) Questions, observations et propositions écrites du public

Contenu exhaustif du chat de la réunion du Conseil Citoyen du 19 mars 2021

March 19, 2021 6:13 PM de DENEVE Romain à tous mes contacts : Rapportez vos remarques/idées/contributions dans le tchat durant la diffusion de la vidéo.

Pour rapporter vos questions, vous pouvez employer la formule suivante :

« Ma question porte sur ... »

March 19, 2021 6:13 PM de Sano malang à tous mes contacts : bonjour on a plus de son

March 19, 2021 6:15 PM de DENEVE Romain à tous mes contacts : Rapportez vos remarques/idées/contributions dans le tchat durant la diffusion de la vidéo.

Pour rapporter vos questions, vous pouvez employer la formule suivante :

« Ma question porte sur ... »

March 19, 2021 6:16 PM de DENEVE Romain à tous mes contacts : Rapportez vos remarques/idées/contributions dans le tchat durant la diffusion de la vidéo.

Pour rapporter vos questions, vous pouvez employer la formule suivante :

« Ma question porte sur ... »

March 19, 2021 6:25 PM de Sano malang à tous mes contacts : est ce que le bat 96 rue archimède est concerné par la démotion ?

March 19, 2021 6:26 PM de Bruno à tous mes contacts : pour un nom de place, s'il faut nommer ou renommer, je proposerais volontier "la place Marie-Agnès et Roger LEMAN", personnages historique du quartier de l'Alma, évidemment ! □

March 19, 2021 6:27 PM de Deroi Jean à tous mes contacts : Bonjour Mr Malang, sur le 96, pas toute l'entrée, une réflexion a porté sur un logement donnant sur le passage permettant d'aller avenue Frasez

March 19, 2021 6:28 PM de Sano malang à tous mes contacts : merci mr deroi

March 19, 2021 6:33 PM de Bruno à tous mes contacts : Salut Jean : Lestienne, du CQHommelet . Merci :)

March 19, 2021 6:36 PM de Sano malang à tous mes contacts: une grande inquiétude de certains habitants sur le retour dans leurs quartiers. Lors du déménagement, s'ils choisissent d'être reloger proche Alma est ce qu'ils seront prioritaire? ou ces changements vont être le fruit d'un renouvellement de population?

March 19, 2021 6:37 PM de Deroi Jean à tous mes contacts : Pour les réhabilitation avec retour dans le logement, c'est contractuel, elles pourront revenir dans leur logement une fois rénové.

March 19, 2021 6:39 PM de azzaz à tous mes contacts : Les habitants sont accompagnés d'un pilote social vers qui ils peuvent se rapprocher pour toute demande.

March 19, 2021 6:43 PM de Deroi Jean à tous mes contacts : Les habitants dont le logement est détruit, s'ils demandent à rester à l'Alma/Fosse aux Chênes, ils sont prioritaires pour être relogées, exemple des habitants ont été relogé dans les résidences rénovées rue de la rondelle.

March 19, 2021 6:46 PM de Sano malang à tous mes contacts : ok relogé a rue de la rondelle cest quasiment consideré comme alma donc si leurs demandes est de retourner à Alma est ce qu'ils seront ecoutés?

March 19, 2021 6:47 PM de DE CUBBER Florence à tous mes contacts :Florence
De Cubber demande la parole. Merci

March 19, 2021 6:57 PM de Lilya Bouchenabi à tous mes contacts :Bonsoir à tous
!

March 19, 2021 7:13 PM de Sano malang à tous mes contacts :un autre
complexe sera construit en face de la salle de sport de l'alma?

March 19, 2021 7:15 PM de Deroi Jean à tous mes contacts : Oui normalement le
pôle jeunesse du centre social et une salle de sport complémentaire

March 19, 2021 7:22 PM de Ammar Zt à tous mes contacts : Je souhaite poser
une question

March 19, 2021 7:24 PM de Bruno à tous mes contacts : Nous sommes
preneurs d'infos sur la future ligne de tramway à Roubaix si possible

March 19, 2021 7:24 PM de Ammar Zt à tous mes contacts : Puis-je prendre la
parole

March 19, 2021 7:25 PM de azzaz à tous mes contacts : Aux trois ponts, il y
a bien une association pour les locataires et le cadre de vie

March 19, 2021 7:34 PM de Bruno à tous mes contacts : il manque au moins
une GRANDE SALLE des fetes, de spectacle, facilement accessibles depuis le centre-ville,
sur Roubaix (en plus de Watremez)

March 19, 2021 7:37 PM de Sano malang à tous mes contacts : la nouvelle
salle de sport ne doit pas uniquement attirer les étudiants mais attirer aussi d'autres personnes
vers le sport via la diversification des sports car actuellement a part le foot et la boxe. il n'y a
rien d'autre. donc mettre d'autres structures qui permettent aux filles, femmes et autres
personnes qui ne sont pas forcément attirées par le foot et la boxe de venir pratiquer.

March 19, 2021 7:45 PM de azzaz à tous mes contacts : Les appartements LMH vont être réhabilités au cul de four

March 19, 2021 7:53 PM de Marie Hardy à tous mes contacts : Bonsoir, en début de réunion, vous avez évoqué des travaux à l'école Blaise Pascal. Pouvez-vous nous en dire plus ?

March 19, 2021 7:55 PM de yousfi zahir à tous mes contacts : comité de quartier alma gare : situation sur notre demande de local

[Contenu exhaustif du chat de la réunion publique du 29 mars 2021](#)

March 29, 2021 6:15 PM de landelin à tous mes contacts : quelles sont les grandes entreprises dont vous parlez à l'alma ?

March 29, 2021 6:19 PM de DELANNAY Stéphane à tous mes contacts : AMENAGEMENTS INTERMEDIAIRES concernant certaines démolitions d'immeubles et bât. en friche. Qu'entendez-vs par aménagements intermédiaires?

March 29, 2021 6:22 PM de landelin à tous mes contacts : quelle est le pourcentage de personnes embauchées habitant le quartier, par ces entreprises ?

March 29, 2021 6:25 PM de Laurent Dupont à tous mes contacts : Il y a un écho très désagréable. Pourriez-vous y remédier?

March 29, 2021 6:26 PM de Régis à tous mes contacts : peut on parler des commerces existants de l'alma carlier mezzian etc..

March 29, 2021 6:30 PM de Régis à tous mes contacts : avez-vous appris de vos semi échecs de discussions avec les habitants du pil pour éviter de nouvelles erreurs ?

March 29, 2021 6:31 PM de Maud Ranz à tous mes contacts : Merci de vous présenter quand vous prenez la parole... (pour ceux qui sont à Lille métropole) merci

March 29, 2021 6:36 PM de Maud Ranz à tous mes contacts : Bonjour, pouvez-vous nous dire à quelle heure vous prévoyez la fin de la réunion ? merci

March 29, 2021 6:39 PM de landelin à tous mes contacts : combien de roubaisiens sur les 250 employés ?

March 29, 2021 6:40 PM de Nouveaux eric à tous mes contacts : 480 logements sociaux rasés, 90 constructions, dont 35 à la vente. Soit 390 logements HLM en moins. Le quartier c'est du lien entre les habitants, pas seulement des murs. Ce projet fait partir + ou - 1200 résidents du quartier, c'est une population a faible revenus que vous faite partir. Quel sont les projets sur le site Barbe d'Or ? On pourrait construire deux rues de maisons HLM avec jardins comme rue des anges ou rue de France. Ce qui permettrait à plusieurs familles d'habitants du quartier d'y rester et d'améliorer leurs conditions de vies.

March 29, 2021 6:47 PM de Samyr à tous mes contacts : Bonjour, est-il possible de réagir sur la vision globale de l'ANRU des 4 quartiers ?

March 29, 2021 6:48 PM de landelin à tous mes contacts : je veux prendre la parole concernant les commerces, merci

March 29, 2021 6:53 PM de Maryline BERNARD à tous mes contacts : Je suis de nouveau dispo pour ma question.

March 29, 2021 7:01 PM de Maud Ranz à tous mes contacts : Excellent !

March 29, 2021 7:07 PM de DENEVE Romain à tous mes contacts : jderoi@ville-roubaix.fr

March 29, 2021 7:09 PM de landelin à tous mes contacts : ok parfait

March 29, 2021 7:09 PM de Nouveaux eric à tous mes contacts : équipement culturel ? salle de fêtes et de spectacle ?

March 29, 2021 7:11 PM de Maud Ranz à tous mes contacts : Pourrait-il avoir à disposition une video sur l'ensemble des changements prévus dans le quartier et non pas les

changements un par un (par page ou par îlot). (BIM). que vous pourriez mettre à disposition sur le site de la ville. Merci

March 29, 2021 7:14 PM de Maud Ranz à tous mes contacts : Cette demande a été faite lors de réunion publiUE...

March 29, 2021 7:15 PM de Maud Ranz à tous mes contacts : D'équipement culturel...

March 29, 2021 7:21 PM de Mouveaux eric à tous mes contacts : <https://www.lyon-confluence.fr/fr/ouvrons-perrache-premiere-phase-de-la-metamorphose>

March 29, 2021 7:21 PM de Mouveaux eric à tous mes contacts : plus de guichet à la gare !

March 29, 2021 7:32 PM de Valerie RUCQUOIS PARTENORD HABITAT à tous mes contacts : en effet une maîtrise d'oeuvre a été lancée pour les logements rue des Anges, les travaux devraient démarrer avant la fin de l'année

March 29, 2021 7:34 PM de CAUDRON Anthony à tous mes contacts : N'hésitez pas à déposer vos propositions / observations sur participation.lillemetropole.fr

March 29, 2021 7:37 PM de Maryline BERNARD à tous mes contacts : ma question concernait justement la sécurité ! car l'alma a un véritable problème qu'il faut intégrer, considérer dans ce projet de ré-urbanisation

March 29, 2021 7:39 PM de Maryline BERNARD à tous mes contacts : En tant que Chef d'entreprise, avec des bureaux rue cuvelle, j'ai de jeunes collaboratrices qui ne voulait plus venir. Showroom privé a pris des gardiens et organise des navettes en minibus pour aller à la Gare car leurs employées se font harcelées, agressées, etc. La sécurité est un vrai sujet

March 29, 2021 7:40 PM de Maryline BERNARD à tous mes contacts : Désolée pour les fautes : J'ai de jeunes collaboratrices qui ne voulaient plus venir.

March 29, 2021 7:43 PM de Maud Ranz à tous mes contacts : Tout ça c'est de la répression...et pour la prévention ?

March 29, 2021 7:45 PM de CHAFAI-S à tous mes contacts : Désolé nous devons quitter la réunion, bonne soirée

March 29, 2021 7:48 PM de Maryline BERNARD à tous mes contacts : Il y a un enjeu à l'accompagnement des habitants dans cette recherche de sécurité pour que ces rénovations / réhabilitations ne soient pas détériorées dès les premières années. Je suis certaine que la majorité des riverains sera ravie mais si la délinquance persiste, ce sera du gâchis

March 29, 2021 7:56 PM de Maryline BERNARD à tous mes contacts : Carlier et les Aubaines sont justement de beaux exemples de mixité, comme la Ressourcerie.

March 29, 2021 8:00 PM de MONTLUCON Antoine à tous mes contacts : réponse à la question de User PC : "Monsieur Pick nous a invités à aller consulter sur le site de la municipalité le diaporama présenté en début de réunion. Peut-être ai-je mal cherché mais je ne l'ai pas trouvé." toutes les vidéos de présentation du NPRU sont disponibles sur le site de la ville ici : <https://www.ville-roubaix.fr/services-infos-pratiques/amenagements/nouveau-programme-de-renouvellement-urbain/>

March 29, 2021 8:10 PM de MONTLUCON Antoine à tous mes contacts : question de M. Lestienne : "Bonsoir, j'ai un bug, je ne peux publier pour "tout le monde". Peut-on rappeler le parcours du FUTUR TRAMWAY sur les quartiers Nord ..?? Merci ! "

March 29, 2021 8:19 PM de Vincent BOUGAMONT à tous mes contacts : Merci, bonne soirée à vous tous

March 29, 2021 8:20 PM de Maud Ranz à tous mes contacts : Bonne soirée à toutes et à tous !

March 29, 2021 8:20 PM de Nouveaux eric à tous mes contacts : Bonne soirée à toutes et tous.

Contenu exhaustif des contributions issues de la plate-forme citoyenne

DUQUESNE@DUQUESNE

avr. 03

Alma, selon mes calculs le dossier c'est 480 logements démolis et 90 constructions logements et sur le NPNRU à Roubaix 1297 logements seront démolis pour 185 nouveaux logements donc un manque de près de 1207 logements, alors que dans d'autres quartiers également prioritaires à la politique de la ville où sont instaurés des réserves ou projets pour du logement il va y avoir densification, de plus le programme à 1 € maison est un échec et que les 5000 logements vacants cela fait des années qu'on en parle sans résultat je pense que le NPNRU va encore profiter aux investisseurs privés par manque de logements. je propose :

- de prendre en compte l'ensemble des programmes d'urbanisme en cours à RX afin d'avoir une vraie cohérence dans les quartiers prioritaires
- d'avoir une solidarité communautaire et de répertorier les sites des communes de la MEL non inscrites dans la politique de la ville afin de permettre des constructions de logements neufs dans le cadre du NPU

DUQUESNE@DUQUESNE

avr. 07

sue l'annonce l&gl

DUQUESNE@DUQUESNE

avr. 07

sur l'annonce concertation préalable Roubaix il est indiqué " les conseils citoyens seront également invités à se prononcer sur le projet lors de réunions de travail dédiées." et sur le site MEL participation "intégrés au bilan de concertation celle-ci dressera les liste des propositions retenues et détaillera les raisons pour lesquelles certaines ne l'ont pas été." je n'ai pas compris qui dressera les propositions retenues ? n'a-t'il pas contradiction ? toutes les propositions avis commentaires etc...je pense qu'ils doivent être retenus pour être débattus aux conseils citoyens ou aux instances de démocratie participatives d'autant que ces instances sont régulièrement invités à des réunions comme les réunions de comité de pilotage du NPNRU. ..

Ranz@Maudus

lun

La concertation règlementaire n'a rien d'une concertation.... Aucune remarque des habitants n'a été prise en compte et les réponses sont évasives pour le reste... (déplacement du marché/ démolition foyer personnes âgées/ espace culturel ?) Pour permettre une REELLE concertation en prenant en compte les habitants qui connaissent bien le terrain, ne serait-il pas judicieux et intéressant de donner les moyens (notamment financiers) au comité de quartier afin de faire une contre-proposition d'aménagement de ce quartier ?

Ranz@Maudus

lun

Concernant les démolitions habitat privé – îlot Saint Augustin (Rue Blanchemaille) :
- Lors des 3 premières réunions de concertation, cet îlot n'était pas concerné par le projet de renouvellement urbain – Alma Gare.
C'est à la dernière réunion en présenciel (le 09/12)* que cet îlot est apparu en démolition ; pourtant si on se réfère à l'étude stratégique d'Interland...cet îlot n'était pas dans le périmètre. Cet îlot ne présente que très peu de maisons dégradées et non habitées (2). De plus, des travaux lourds ont été entrepris sur certaines maisons de la rue. En ce qui concerne plus particulièrement le 95 et le 97, il y a un projet pour ces 2 bâtiments : locatif + cabinet para médical + atelier de métier d'art.... Nous n'avons pas été contacté par la municipalité, et c'est à force de relance (envoi de lettre recommandée), que nous avons obtenu une réponse (en septembre 2020...covid + élections municipales...) pour le moins ambiguë : construction de 12 logements vs espaces verts ???

Ranz@Maudus

lun

Ne faut-il pas donner du temps au temps pour des projets de cette envergure ? D'autant qu'avec la crise sanitaire...rien n'est simple !

* il est à noter que nous n'avons pas eu le compte-rendu de cette réunion (il n'a pas été mis en ligne sur le site ...)

Mohamed@Mohamed

14:05

l'ilot de logements rue stephenson ainsi que les logements LMH rue archimède auraient dû être démolis, une rénovation de ces bâtiments ne changera rien aux problèmes du quartier (délinquance routière et verbale, points de deal tenu par des jeunes déscolarisés, rodéo sauvages, propreté...) ils devraient être remplacés par des constructions neuves (type maison ou collectif R+2) en location et/ou accession à la propriété pour ne pas avoir ce sentiment de quartier "casbah", "coupe gorge" le quartier a besoin de sécurité, le cadre paisible passe par moins de logements au m2 et plus de mixité sociale.
LMH aurait du suivre Immobilier 3F en détruisant ses logements qui ont vécu... afin d'offrir un meilleur cadre de vie aux habitants.
ce plan NPRU ne résoud pas le problème sur le fond, dans 10 ans après rénovation, ces logements HLM ressembleront à ce qu'ils sont aujourd'hui...
L'état, la collectivité territoriale et les équipes de Mr Pick doivent prendre en compte cet avis de résident

Contenu exhaustif des contributions issues du registre papier

M. PÉRIANÉ RABAH
Administrateur aux Centres Sociaux Alma
et vice Président du Comité de quartier ~~(BHH)~~
je vois 480 démolitions de logements (B E H)
390 réhabilitation de logements
es-ils ont à penser ou reloger? des
habitants,
avec la crise de logements.
je crois qu'il manque 80 000 logements
dans l'agglomération lilloise
H. P.

Roubaix le 25/03/20.

Je suis Mme SINANG conseillère citoyenne
secteur Nord.

Nous sommes dans le dispositif du NPNRH
jusqu'en 2030. La co-construction est
essentielle pour ce projet avec les habitants
qui a pour objectifs l'amélioration de l'habitat
et du cadre de vie, la cohésion sociale et le
développement économique du territoire.

Comment nous en tant que conseiller citoyen
pouvons-nous travailler ensemble avec les
partenaires sociaux (LMH).

Je déplore qu'il n'y ai pas de maison de
projet à l'ALMA et l'Épeule seule
lieu de ressources pour les habitants

F.S

Les Conseils citoyens de Roubaix ont fait une contribution
commune dans le cadre de la concertation du NPNRH.
Vous trouverez cette contribution qui concerne tous les quartiers
concernés dans un document remis à l'hôtel de ville
le vendredi 16 avril 2021.

JADHOUK

Contribution de Christiane MARCIER

à la concertation préalable NPNRH

sur le projet dans son ensemble

Remis à l'Hôtel de ville le 16/4/2021

à 16h30

[Signature]

Avis des conseils citoyens



CONTRIBUTION DES CONSEILS CITOYENS AU SUJET DU NPRU DANS LES QUARTIERS DE ROUBAIX



Document commun élaboré par les Conseils citoyens de Roubaix. Joint aux
registres papiers disponibles le vendredi 16 avril 2021.

SOMMAIRE

Préambule

I – Remarques des Conseils citoyens quartier par quartier

1 – Trois-Ponts

2 – Pile

3 – Alma

4 – Épeule

II – Remarques générales sur le NPRU à Roubaix 1–

Aménagement et gestion de l'espace public 2–

Architecture et valorisation du patrimoine

3– Résilience du tissu urbain face aux enjeux climatiques 4–

Relogements et suivi social des habitants

5 – Vie commerciale

III – Remarques générales sur la concertation

1 – Diagnostic

2 – Nos propositions

PRÉAMBULE :

Nos quartiers ont besoin d'être rénovés, voici une affirmation sur laquelle il y a un certain consensus. Le mal logement est un problème, le manque d'espaces verts est un problème, le manque de locaux associatifs est un problème, la suroccupation des sols aussi.

Le NPRU, accompagné des politiques étatique, régionale, départementale, métropolitaine et municipale, est censé participer à relever les quartiers populaires de Roubaix. Tout cela est tout à fait respectable en théorie. Néanmoins, nous nous interrogeons sur son impact social réel.

En effet, plusieurs programmes de renouvellement urbain, de rénovation urbaine, de réhabilitation, de requalification des quartiers anciens et dégradés sont intervenus dans les quartiers de Roubaix. De l'Alma-Gare depuis la fin des années 70 jusqu'au NPRU, les problèmes sociaux ont perduré : le chômage, la pauvreté, le manque de services publics, etc...

Sans être inutiles, ces projets ont parfois eu un impact positif sur l'habitat et d'autres ont entretenu le problème. Dans tous les cas, ils ont souvent engendré des souffrances, perdre sa maison, devoir quitter un logement dans lequel on a vécu des décennies est souvent un crève-cœur. Les projets doivent donc être discutés et mûrement réfléchis avec les habitants, et ne pas être le fruit des seules discussions et négociations entre élus et techniciens. Tout cela parce qu'évidemment, les vies des habitants des quartiers concernés seront impactées, entre ceux qui seront délogés et ceux qui devront vivre pendant des années dans un quartier-chantier.

Cette contribution, fruit des discussions de différents conseillers issus des cinq grands quartiers de la ville et ayant reçu mandat de leurs Conseils respectifs pour discuter du NPRU, vise à affirmer que les Conseils citoyens parlent d'une même voix en tant que corps intermédiaires travaillant main dans la main. Nous souhaitons être considérés pour ce que nous sommes, des membres d'un collectif citoyen et des habitants de cette ville, fiers de Roubaix et désireux de la changer en bien. Ainsi, nous affirmons notre légitimité à intervenir sur la question du NPRU. Nous estimons que notre parole doit être écoutée et souhaitons surtout que la parole des habitants soit réellement considérée et prise en compte. Ainsi, nos nombreuses remarques et propositions représentent notre avis sur le projet, mais notre principale revendication est et reste la mise en place d'une concertation réelle dans le cadre des projets du NPRU. Les habitants doivent avoir la possibilité de débattre collectivement, leurs avis ne doivent pas se cantonner à des sujets superficiels, ils doivent avoir la possibilité de co-construire les projets qui impacteront leurs conditions d'existence pendant des années, si ce n'est le reste de leur vie.

1 – Trois-Ponts

- **Nous saluons la démolition des Tours D et E qui pourrissent le quartier depuis des années du fait des très mauvaises conditions de vie de ses habitants** ainsi que l'édification d'espaces verts et de jeux sur les terrains qu'elles occupent.
- **Nous avons toutefois des réserves à exprimer quant à la démolition du foyer Adoma.** Nous estimons que les habitants de ce foyer doivent faire l'objet d'un accompagnement et que les réseaux de solidarité qu'ils ont pu tisser soient impérativement maintenus s'ils en expriment la demande. Étant donné les difficultés engendrées par une telle démarche et en cas d'impossibilité d'atteindre cet objectif avec l'offre de logements actuelle, nous souhaitons que les délogements n'interviennent pas avant la reconstitution de l'offre de logements adéquats à Roubaix ou ailleurs dans la Métropole, toujours selon le souhait des résidents.
- **Nous soutenons le verdissement de l'avenue Brame et l'aménagement transitoire de deux grandes parcelles du quartier.** Néanmoins, si l'aménagement de ces parcelles est transitoire, en attendant de nouveaux projets, nous souhaiterions que ces derniers soient d'utilité publique. **Nous proposons plutôt que l'un de ces projets soit une maison de la santé permettant de lutter contre le non recours aux actes de prévention, mais aussi de stimuler l'offre de soins médicaux.**
- **Nous accueillons très favorablement la création des équipements prévus,** notamment le pôle jeunesse à la rue d'Anzin et le pôle « famille » qui permettra une relocalisation du centre social.

2 – Pile

- Sur les réhabilitations, nous soutenons les démarches d'amélioration de l'habitat des propriétaires occupants, mais nous sommes plus dubitatifs quant aux cas nécessitant le rachat des maisons et le délogement de leurs occupants. **Qu'est-ce qui peut justifier que certains habitants soient délogés et d'autres non ?**
- **L'extension de la place Faidherbe est une bonne chose, mais nous souhaitons que cette extension soit végétalisée et arborée.**
- Sur l'îlot Guesde/Buisine, nous saluons le fait que certains aménagements, prévus initialement dans le PMRQAD soient maintenus pour être achevés. Achevé et étendu pour le cas du parc de la Teinturerie. Nous insistons sur la nécessité de créer des îlots de fraîcheur conviviaux grâce à l'extension du parc.

- **Sur l'îlot Casimir Périer, nous exprimons notre incompréhension quant aux délogements prévus, il y a certes des cas de maisons murées à démolir, notamment aux angles de la rue Casimir Périer, mais démolir toute la rue et expulser les habitants ne semble pas nécessaire.** Enfin la placette située rue Lalande a plus un problème sécuritaire qu'un manque de végétation puisqu'il s'agit d'une place très arborée, mais il s'agit surtout d'un coin de deal bien connu où l'impunité s'affiche sur les murs. Quant à la création d'un espace vert sur la rue Casimir Périer, elle n'est pas problématique tant qu'elle n'entrave pas le stationnement, cet îlot est saturé par les voitures et entraver le stationnement reviendrait à exporter cette pression ailleurs. **Quant aux requalifications de maisons prévues dans l'îlot, nous sommes pour les réhabilitations, mais contre les délogements subis.**

3 – Alma

- **Le quadrilatère délimité par le boulevard des bâtisseurs, la rue Jean Bart, rue de la Guinguette et rue de France a été intégré au projet de l'Union et nous voyons apparaître depuis peu, via la presse, un projet qui n'a jamais été discuté avec les habitants, donc sans concertation.**
- Actuellement, il est prévu que le foyer logement Fontenoy soit démoli sans reconstruction dans le territoire du quartier, **les résidents, leurs familles et les habitants du quartier demandent de geler la démolition du foyer ainsi que de relogement des résidents tant qu'un projet innovant d'habitat inclusif pour personnes âgées soit étudié et co-construit dans le quartier. Des appels à projet existent, et nous demandons à MEL et à la municipalité de Roubaix de s'en saisir. Et pour toute cette partie de la résidence et des logements sociaux, est-il vraiment nécessaire de les démolir, ce sont des logements spacieux et qui sont relativement récents (40 ans) avec une architecture innovante.**
- **Nous sommes conscients que le maintien d'un maximum de logements peut remettre en cause la pérennité de certains projets, comme le complexe multi-sites, mais il pourrait être compensé par l'agrandissement des équipements existant déjà.**
- **Nous sommes attachés à la préservation de la vie commerciale à la rue de l'Alma et demandons donc à ce que les commerçants soient réellement concertés quant au sort de leur commerce. Il faut que les démolitions soient justifiées et que les commerçants puissent au moins maintenir leurs fonds de commerce dans le quartier.**
- **Nous nous questionnons sur la reconstruction d'une partie de l'école Blaise Pascal (restauration, salle de motricité...) alors que l'îlot Barbe d'Or sera entièrement démoli. Nous serons également vigilants au devenir de l'école Elsa Triolet qui tient une place importante dans le tissu urbain de l'Alma Gare**
- **Nous réclamons une expertise concernant les bâtiments HLM voués à la démolition afin de définir des solutions de réhabilitation adéquates.**

- **Nous nous interrogeons sur le sort des maisons (LMH) réparties dans l'habitat ancien et réhabilitées lors de la 1^{ère} rénovation urbaine dans les années 1980 et qui sont pour certaines inoccupées, seront-elles réhabilitées dans le cadre de cette opération NPRU ? Ce questionnaire est également valable pour certains logements du parc Partenord qui se trouvent être inoccupés et dégradés.**
- **Nous demandons que tous les espaces transitoires soient transformés en îlot de fraîcheur arborés et convivial pour prévenir les changements climatiques et entretenus de façon régulière.**

4 – Épeule

- **Sur les démolitions, nous déplorons leur nombre, cela nous paraît trop élevé (comme pour les autres quartiers), d'autant que nous ne connaissons pas le nombre réel d'habitants souhaitant rester à Roubaix et dans le quartier.** Réhabiliter les courées les moins dégradées nous semble donc plus intéressant, accompagné d'un suivi social et durable des habitants si cela est nécessaire. Les réhabilitations des îlots doivent limiter démolitions et délogements. De la même façon, nous plaçons pour que l'un des deux bâtiments du groupe Bell (celui adjacent au Couvent des Clarisses) soit maintenu et réhabilité.
- **Nous ne soutenons pas la construction de l'extension de l'école Condorcet et du nouveau centre social sur le parking du Triangle. Nous proposons plutôt que les locaux de l'ancienne école Sainte Claire soient réhabilités et servent d'extension à l'école Condorcet et au centre social.**
- **Le Triangle est un supermarché important, ayant une place importante dans la vie sociale du quartier, nous plaçons pour son maintien.**
- **Nous soutenons la construction de logements sur le site Canifrance.**
- **Nous soutenons la construction d'une halle couverte située près du Colisée et du Couvent des Clarisses.**
- **Nous soutenons l'extension du parc du Brondeloire vers le Sud.**
- **Nous estimons que l'édification d'une place en lieu et place de l'îlot de la rue des Ogiers n'est pas bénéfique** car cela n'ouvrira que partiellement le Couvent au quartier. En effet, il ne permettra que de voir le mur d'enceinte du Monastère qui est un haut mur aveugle et sans ornement. De plus, le Couvent était initialement pensé pour se fondre dans un espace urbain populaire, démolir des maisons et des commerces dans le but de faire une vitrine du quartier somme toute symbolique ne semble pas pertinent.

1 –Aménagementetgestiondel’espacepublic

Les opérations de renouvellement urbain représentent des années de travaux et créent de nouveaux espaces publics dans les quartiers. Des espaces qui génèrent de nouveaux usages, des coûts d’entretien et de maintenance, parfois des problématiques dues à des abus d’usage. De surcroît, les travaux sont en eux-mêmes générateurs de désagréments qu’il faut maîtriser et tenter de solutionner, autant que faire se peut.

- **Nous demandons donc que dans chaque quartier concerné par le NPRU, les COPIL soient investis de la charge de s’assurer du suivi des problématiques de gestion de l’espace public**, de sécurité (en discutant avec les acteurs compétents), de propreté, etc. Le COPIL formerait ainsi un véritable comité stratégique en plein cœur de la gestion opérationnelle des opérations de renouvellement urbain.
- **Nous demandons à ce que les nouveaux espaces verts prévus dans les projets du NPRU soient entretenus décemment**, ce qui supposera sans doute un effort budgétaire en faveur du service des espaces verts.
- **Nous souhaitons qu’il y ait un véritable suivi de la gestion des aménagements de l’espace public**. Nous pouvons citer l’exemple l’avenue de Verdun, totalement refaite dans le cadre de l’ANRU 1. Elle est confrontée à des problèmes comme l’absence de visibilité créée par les buissons installés le long des voies. De plus, si la vitesse est limitée à 30 km/h, il n’y a pas de ralentisseurs dans une avenue où les incivilités routières sont fréquentes et où déambulent de nombreux écoliers et collégiens. Il s’agit d’une voie structurante pour le quartier des Trois-Ponts et les travaux nécessaires à l’adaptation de cette voie ne sont pas lourds, ils permettraient de surcroît de prévenir de possibles accidents de la route. Nous estimons donc qu’il serait normal d’opérer un suivi qui permettrait tout au long du projet de renouvellement urbain et même un peu après d’évaluer les avantages des aménagements installés, mais aussi d’identifier et de résoudre leurs désavantages.

2 –Architectureetvalorisationdupatrimoine

Entre l’architecture particulière des bâtiments HLM de la rue Alma qui étaient censés représenter un renouveau et les maisons « 1930 » du Pile issues de l’histoire ouvrière de la ville, en passant par toutes les tranches de vie à la saveur douce-amères vécues par les habitants dans leurs logements, fussent-ils les plus banals, les quartiers populaires, comme tous les autres, sont le siège de mémoires collective et individuelles. Ces mémoires construisent l’identité des quartiers et doivent être respectées. Il est également question d’esthétisme, d’intégration des bâtiments et des nouveaux aménagements dans l’environnement urbain, la beauté d’un quartier pouvant alimenter la fierté d’y vivre.

- **Nous souhaitons donc que le champ d'application de la concertation s'étende jusqu'à la question de l'esthétique des bâtiments prévus dans les projets du NPRU.** Ce sujet pourrait être abordé lors des réunions publiques, avec l'appui d'architectes, et être approuvés via des votations à l'instar de celles organisées pour les différentes éditions du budget participatif. Ce sujet est d'autant plus important que les nouveaux bâtiments de logements sociaux ont tendance à être standardisés, à ne plus avoir la personnalité que pouvaient avoir les tours ou les grandes barres HLM.
- **Nous prônons le respect de la mémoire des habitants et du patrimoine du quartier.** Pour cela, nous proposons que des ateliers mémoires soient organisés dans les quartiers et que des travaux artistiques puissent être co-réalisés pour valoriser le patrimoine démolit. Les milieux scolaires pourraient par exemple être mobilisés.

3 – Résilience du tissu urbain face aux enjeux climatiques

Il est souvent dit que les opérations de renouvellement urbain engagent les quartiers concernés pour la décennie à venir. Nous estimons néanmoins qu'au regard des montants engagés et de la dureté des conséquences du dérèglement climatique dans notre région et notre ville, il est nécessaire que les projets du NPRU organisent la résilience du territoire pour les décennies suivantes.

- Sur la performance énergétique des bâtiments, **nous nous attendons à ce que les bâtiments, nouveaux et réhabilités, soient plus performants en matière d'isolation**, et que cette performance fasse l'objet d'un suivi. Il serait de surcroît difficilement concevable que cette performance serve de prétexte à une augmentation de loyer.
- **Les arbres concernés par les chantiers doivent être préservés si leur abattage n'est pas nécessaire.** Les arbres étant extrêmement utiles en tant que régulateurs de température dans un contexte de dérèglement climatique, les nouveaux arbres plantés prenant des années pour rendre les mêmes services que les plus anciens. Cette nécessité doit être prise en compte pour cette question et souhaiterions que la charte de l'arbre soit mieux diffusée et connue, en vue de sensibiliser les populations et d'accompagner les acteurs privés construisant dans le cadre du NPRU. Nous pouvons par exemple citer le cas d'une friche située à l'angle de l'avenue de Verdun et du boulevard de Mulhouse, il y est prévu d'y construire des lotissements et un arbre présent sur cette parcelle est destiné à être abattu. Dans ce contexte, nous demandons que dans la mesure du possible, les arbres soient préservés et intégrés aux projets. **Nous demandons également que les abattages inévitables soient compensés. Cela va sans doute de soi, mais nous souhaitons aussi que les espaces verts prévus dans le cadre des projets permettent d'étoffer le patrimoine arboré de notre ville et de créer des îlots de fraîcheur en ville.**
- Sur la circulation, nous souhaitons que les mobilités douces soient promues dans les quartiers concernés par le NPRU. La marge de progression est en effet importante comme

en atteste le dernier baromètre des villes cyclables de la FUB, pointant la sécurité des cyclistes comme la principale faiblesse de la ville. Nous souhaitons donc que l'aménagement des rues et de l'espace public favorise la sécurité des cyclistes. Nous attendons également que l'offre en matière de stationnement des vélos soit soutenue. Cette transformation pourrait, par exemple, s'appuyer sur les ressorts de l'urbanisme tactique qui s'est considérablement développée dans le sillage de l'épidémie de Covid.

- Le secteur du bâtiment n'est pas réputé pour la faiblesse de son empreinte carbone, aussi, **nous souhaitons que les démolitions de grands ensembles qui ne sont pas nécessaires soient remplacées par des opérations de réhabilitation.**
- Les écoles pourraient devenir de véritables places publiques pour de grands événements publics et associatifs, sur les périodes qui ne sont pas dévolues aux activités scolaires. **En effet, les écoles pourraient devenir de véritables lieux de vie et de rencontre déjà équipés de sanitaires et de préaux en cas d'intempéries. Les écoles pourraient ainsi devenir des sortes de places de village. Il serait également possible d'organiser des travaux pour adapter écoles au dérèglement climatique, en débituminant et en végétalisant les cours par exemple.** Cette adaptation peut être le point de départ d'actions visant à bénéficier du label E3D.
- Le secteur du bâtiment est l'un des plus gros producteurs de déchets, les nombreuses démolitions engendreront naturellement des tonnes de déchets. **Les pilotes des programmes renouvellement urbain ont-ils mené une réflexion sur le recyclage et la revalorisation de ces déchets ?** Démarche qui serait tout à fait cohérente avec la transition écologique et l'esprit du zéro-déchet promu par la ville. **Nous prôtons également une réduction drastique du nombre de démolitions au profit de solutions alternatives, non seulement pour des raisons sociales, mais aussi pour rester cohérents avec l'idée de transition écologique,** car la meilleure pollution est celle que nous ne créons pas.

4 – Relogements et suivi social des habitants concernés

Les délogements et relogements sont notamment encadrés par la charte de relogement, elle accorde un certain nombre de droits qu'il faut connaître. Si nous ne doutons pas de la sincérité et de la bienveillance des agents chargés des relogements et de l'accompagnement social des habitants délogés, nous pensons qu'il faut garantir ces droits par l'information et en donnant aux habitants la possibilité de bénéficier de conseils venant d'acteurs indépendants.

- **Nous affirmons que le droit au retour des habitants dans leur quartier doit être garanti,** en informant les habitants, mais aussi en mettant en œuvre des mécanismes permettant aux habitants délogés de pouvoir continuer à résider dans leur quartier le temps des travaux, comme des dispositifs de logements tiroirs par exemple.
- **Nous demandons à ce que les habitants délogés doivent pouvoir rester à Roubaix s'ils le souhaitent, c'est une question importante, notamment pour préserver les réseaux de**

solidarité, l'offre de logements construits (en accession sociale, mais aussi des locations à loyer modéré de type PLAI et PLS, aussi appelés « logements très sociaux ») doit être adaptée à la demande créée par les démolitions et délogements. La mairie de Roubaix ne souhaite pas reconstruire des logements sociaux car elle estime qu'avec 35 % de logements sociaux dans la commune, elle n'a pas à en reconstruire de nouveaux. Nous sommes perplexes face à cette affirmation, d'une part, parce que la ville promeut la construction de logements sociaux de type PLUS (donc inaccessible aux plus précaires) sur plusieurs sites, dont l'ancienne fonderie Honoré à l'angle des rues Pierre de Roubaix et Lalande. Constructions qui vont à l'encontre des objectifs dépeints par les élus en réunion publique. Nous soupçonnons donc que cette politique ne vise qu'à tenter de cacher une relégation des ménages socialement fragiles, dans un contexte où l'offre de logements PLAI et PLS n'est pas répartie équitablement sur le territoire de la MEL. Cette absence de cohérence ne peut conduire qu'à une fragilisation des ménages concernés. De surcroît, lors du PMRQAD des difficultés ont été rencontrées en matière de construction de logements sociaux, cette situation était fâcheuse dans la mesure où des délogements et démolitions ont justement été faits pour permettre la construction de ces logements. Des moyens ont donc été investis, des personnes ont été délogées pour ne pas atteindre les objectifs fixés. C'est pour cela que nous proposons que, dans la mesure du possible, délogements et démolitions n'interviennent pas avant que les noms des constructeurs et les plans de construction n'aient été définis.

- **Nous déplorons le fait que les acteurs responsables des relogements ne pensent pas à proposer aux habitants d'être accompagnés par des associations de défense des locataires ou d'accès au droit. Les habitants doivent pouvoir demander à être accompagnés pour faire les choix les plus éclairés possibles et connaître leurs droits rattachés à la charte de relogement. Or, la mairie affirme ne pas être responsable des relogements tout en refusant par principe cette proposition.** En effet, tous les habitants ne sont pas forcément sur un pied d'égalité face à un technicien, en matière d'instruction, ni en termes de réseaux (amicaux, familiaux ou associatifs par exemple), ni en termes de connaissance de leurs droits. Certains habitants ne maîtrisent même pas la langue française. On pourrait rétorquer qu'il y a des administrations, des veilles d'aide juridique et des associations qui peuvent aider, mais qu'en est-il des personnes concernées n'étant pas forcément au courant de leur existence ou qui sont trop isolées pour obtenir de l'aide ? Comment garantir l'égalité si les habitants ne sont pas informés et qu'ils ne peuvent donc pas exprimer une demande éclairée ? Dans des quartiers comme les Trois-Ponts, l'Épeule et l'Alma qui sont le théâtre d'interventions lourdes sur le parc social, il s'agit d'une préoccupation importante qui doit être prise en considération.
- Les habitants délogés reçoivent successivement les offres de relogement, elles induisent une marge de risque pour eux, un refus étant définitif. **Nous estimons qu'il serait plus juste qu'ils reçoivent les 3 offres en même temps pour qu'ils fassent le choix le plus éclairé et libre possible.**

- **Les locataires concernés par les délogements sont souvent concernés par des problèmes de mal logement**, leur choix dans leur relogement ne doit donc pas être contraint par leurs conditions de vie, nous pouvons citer l'exemple de la rangée de maisons de l'avenue Frasez qui n'avaient plus de chauffage en pleine vague de froid. Les bailleurs, privés et sociaux, ont des obligations légales vis-à-vis de leurs locataires, ils ne peuvent se prévaloir de la démolition future de leurs biens pour se soustraire à ces obligations, d'autant plus qu'ils seront indemnisés pour ces démolitions. M. Le premier adjoint du maire a dit en réunion publique que la ville serait vigilante sur ces questions, mais nous attendons des actes et un soutien réel envers les locataires.
- **Les propriétaires occupants concernés par les délogements à Roubaix ont une épée de Damoclès au-dessus de leur tête : auront-ils les moyens de se racheter un bien équivalent dans leur quartier ou ailleurs ?** Si les élus présents en réunions publiques ont éludé cette question en arguant que les situations sont effectivement personnelles et donc différentes, nous affirmons que ce risque est possible et donc inacceptable. Ce risque est notamment corroboré par la faiblesse du marché immobilier dans certains secteurs concernés par le NPRU, comme le Pile. Ainsi, dans le cadre du PMRQAD, plusieurs propriétaires sont devenus des locataires. Un tel déclassement social est inadmissible lorsqu'il est subi de cette manière. Le renouvellement urbain est censé lutter contre le mal logement et non concourir à la paupérisation des habitants du quartier. Par conséquent, dans la mesure où des précédents existent, nous estimons que le prix de rachat des maisons doit être équitable et permettre a minima aux personnes concernées de se reloger dans leur quartier. Nous proposons aussi que des « opérations blanches », c'est-à-dire des programmes d'échange de maisons sur le modèle de ce qui a été mis en place durant le PMRQAD, soient proposées aux propriétaires concernés par les délogements.
- **Évidemment, si nous comprenons totalement que les informations personnelles des habitants concernées par les délogements doivent rester secrètes, nous nous attendons néanmoins à ce qu'il y ait une transparence sur certaines statistiques.** Par exemple, celles concernant le nombre de personnes et de ménages à déloger, ou les résultats de l'enquête concernant le nombre de personnes et de ménages ayant exprimé leur souhait de rester à Roubaix.
- **Nous souhaitons participer à la commission de relogement, afin d'améliorer l'accompagnement des futurs locataires. Comme cela a pu se faire dans des opérations de rénovation urbaine antérieures.**

5 – Vie commerciale

En ville, le débat autour de la vie commerciale tourne souvent autour de quelques grands axes et pôles commerciaux comme l'avenue Jean Lebas, l'Espace Grand Rue ou Mac Arthur Glen. Toutefois, les commerces jouent un rôle essentiel dans les quartiers, tant du point de vue du

maintien du lien social que de l'économie de subsistance. Elle doit être préservée et développée, ainsi le NPRU ne doit pas concourir au déclin du commerce dans les quartiers populaires.

- **Nous souhaitons que les commerçants éventuellement concernés par les démolitions puissent rester dans le quartier ou à Roubaix s'ils en expriment la demande.** Ainsi aucun local commercial ne doit être démoli avant que d'autres fonds de commerce, disponibles de suite, ne soient proposés aux commerçants. Cette remarque reste valable si la relocalisation des commerçants nécessite d'aménager de nouveaux fonds de commerce.
- **Un suivi de la vie commerciale dans les quartiers doit être mis en place pour estimer l'impact des projets de renouvellement urbain sur le dynamisme commercial.**
- **La vie commerciale doit être développée, ainsi, une politique spécifique doit être menée pour encourager la création de nouveaux commerces de proximité.**

II – Remarques générales sur la concertation

1 – Diagnostic

La concertation n'est pas un accessoire censé donner un vague côté « démocratique » aux projets de renouvellement urbain, il s'agit d'une étape essentielle à la bonne marche du projet. En effet, transformer un quartier sans le connaître ne va pas de soi, il s'agit même d'une entreprise vouée à l'échec. De surcroît, la concertation est une obligation réglementaire encadrée par l'article L103-2 du Code de l'urbanisme. L'ANRU encadre également les projets NPRU dans le cadre de son règlement relatif au PNRU qui a été approuvé par un arrêté ministériel du 17 décembre 2020. Effectivement, ce règlement dispose dans sa section 1.3 relative à la participation des habitants, que ces derniers et usagers du quartier concernés par le programme de renouvellement urbain soient parties prenantes du projet, et ce à toutes ses étapes, ce qui inclut la période de conception. Il s'agirait plus concrètement d'informer les personnes concernées, de recueillir leurs avis, de répondre à leurs éventuelles interrogations et d'améliorer le projet.

Dans le cas d'espèce des projets NPRU roubaisiens, nous avons des observations au sujet du processus de concertation qui tendent à démontrer que ces objectifs ne sont pas atteints. Observations que l'on peut diviser en plusieurs domaines pour évaluer concrètement la concertation : l'information, le format de la concertation, la cohérence de la méthode.

1.1 – Au sujet de l'information

- **Les décisions prises par la ville et la MEL au sujet des projets NPRU ne font pas toujours l'objet d'une information préalable des Conseils citoyens.** Par exemple, les conseillers des quartiers Est ont été mis devant le fait accompli en apprenant l'intégration du Pile, puis la

validation du projet du Pile par voie de presse et non par les pilotes de la rénovation. Pourtant, un conseiller citoyen de l'Est avait, plusieurs fois, interpellé et relancé les services de la ville par mail lors du confinement de novembre pour obtenir des informations sur le projet du Pile.

Autre exemple, dans les quartiers Nord, nous pouvons citer le cas du foyer de personnes âgées Fontenoy géré par le CCAS qui devait être reconstruit, mais qui ne le sera finalement pas.

- **Les réunions publiques organisées tout au long du mois de mars et au début du mois d'avril ont bénéficié du service minimum en termes d'information des habitants.** En somme, des tracts dans les boîtes aux lettres, la mise à contribution de RoubaixXL et le relai opéré par la presse locale. Interrogé en réunion publique sur la question de l'information et le constat que bien des habitants, parmi les premiers concernés, n'étaient pas informés de la tenue des réunions, un élu a répondu qu'il n'allait pas faire de porte-à-porte non plus... Sans lui en demander autant, le fait que les services responsables n'aient pas pris les mesures, comme du porte-à-porte, pose légitimement question. Le résultat de cette situation est dommageable, si on peut compter sur un nombre de participants aux réunions publiques allant de 50 à 85 (sur des quartiers comptant des milliers d'habitants), le nombre réels d'habitants des quartiers concernés tournait entre 20 et 30, une fois les élus, les techniciens et les habitants d'autres quartiers soustraits des effectifs. **L'information est la pierre angulaire d'une concertation réussie, si l'échec de l'information est constatée, on se doit de réagir et de trouver des solutions.**
- **Les dossiers des différents projets sont difficilement accessibles, la fracture numérique rend l'accès à la plateforme métropolitaine impossible pour de nombreuses personnes.** Il existe cependant des dossiers papiers dans les mairies de quartier et les locaux de comités de quartier. Cependant, il est compliqué d'accéder à l'information, les panneaux qui parlent des projets sont discrets, parfois pas mis en valeur, il est difficile d'obtenir une copie des dossiers qui devaient initialement n'être consultables que sur place. Enfin, les mairies des quartiers Ouest et Nord sont fermées jusqu'au 2 mai, ce qui complique les choses. **En somme, l'information est disponible, mais de fait difficile d'accès.**

1.2 – Au sujet du format de la concertation

- **Nous comprenons parfaitement le fait qu'il faille adapter la concertation en raison de la situation sanitaire, nous déplorons néanmoins le fait que les conditions pour accéder aux réunions sont compliquées.** Au-delà du fait d'avoir une connexion internet, il faut s'inscrire sur la plateforme métropolitaine en ligne, il faut parfois s'inscrire 2 fois pour avoir le lien d'entrée, puis télécharger une application particulière. **Les obstacles techniques sont donc multiples et de nature à affecter la participation du fait de l'illectronisme.**
- **Nous avons beaucoup de mal à comprendre le but réel des réunions publiques, il s'agit des réunions dites de concertation, mais il s'agissait surtout d'information.** Cette dernière

est néanmoins couplée avec un registre public de remarques, d'interrogation, etc. Toutefois, aucune garantie n'est donnée en matière de prise en compte de ces contributions et d'amendement du projet. **Les espaces offerts aux habitants pour débattre collectivement du contenu du projet sont donc inexistants.**

1.3 – Au sujet de la cohérence globale de la méthode de concertation

- **Ilya une contradiction claire de la ville quant à la question des corps intermédiaires. La ville souhaite une relation directe avec les habitants dans le cadre de la concertation et refuse que des collectifs se fassent les « porte-parole des habitants ». Néanmoins, nous estimons que cette justification élude le fond de la question. En effet, les collectifs peuvent s'exprimer sur des sujets globaux et ne sont pas des personnes hors-sol, il s'agit d'habitants, que se passerait-il si un collectif de locataires se formaient dans une résidence vouée à la démolition ? Les pilotes de la rénovation balaieraient leur parole d'un revers de la main ? De plus, en tant que représentants des Conseils, nous sommes membres de corps intermédiaires indépendants, reconnus par la loi, pensés pour favoriser la participation des habitants dans la politique de la ville et dont le rôle dans le cadre de la rénovation urbaine est reconnu. Desurcroît, contrairement à ce qu'affirme M. le premier adjoint du maire de Roubaix en réunion publique, les corps intermédiaires ne font perdre de temps à personne. Demander plus de démocratie et de réflexion, ce n'est pas perdre de temps, c'est prévenir le risque de prendre de mauvaises décisions que seuls les habitants des quartiers finiront par subir. Il reste à rappeler que les délais contraints de la concertation sont largement dus aux retards pris dans la conception et l'instruction du dossier NPRU, des retards qui ne sont pas dus à l'action des corps intermédiaires. Ainsi, nous ne sommes pas censés être une courroie de transmission des pilotes de la rénovation, mais des relais de la parole des habitants favorisant la mise en valeur de leur expertise d'usage. Nous sommes également surpris de la sélectivité de la ville quant à la reconnaissance des corps intermédiaires, dans cet esprit, nous pouvons citer l'exemple des « Voisins Malins ».**
- **Nous ne comprenons pas la cohérence de la démarche au Pile, d'un côté, l'éluroubaisien en charge de l'urbanisme reconnaît qu'il n'y a pas de concertation dans la presse et durant la réunion publique consacrée aux quartiers Est devant les acteurs du quartier. Dans une réunion consacrée à l'Alma, il affirme qu'il n'y a « jamais eu autant de concertation au Pile ». Or que est le but de la démarche de concertation au Pile, si toutes les décisions ont été prises avant même que les habitants et acteurs du quartier aient été consultés ? Nous pensons donc que la démarche ne vise qu'à respecter l'obligation de concertation réglementaire. Cette réflexion peut tout à fait s'appliquer aux autres quartiers dans la mesure où la concertation à l'Alma, l'Épeule et les Trois-Ponts s'est limitée à des exposés sans réelle possibilité d'amendement. Nous déplorons le fait que, même dans les meilleures conditions, les projets ne prévoient finalement qu'une concertation à la marge, sur quelques espaces, quelques infrastructures prédéfinies, quelques terrains de jeu ou espaces verts à propos de l'usage qui en sera fait ou leur aménagement.**

- **Nous ne comprenons pas non plus le cloisonnement des discussions.** En effet, les commerçants participent à des réunions distinctes des autres réunions publiques. Des réunions où les conseillers citoyens ne sont pas admis, alors même que les commerçants peuvent faire partie du Conseil tant qu’habitants ou tant qu’acteurs des quartiers en leur qualité de commerçants. De plus, la vie économique dans les QPV étant une part essentielle de la politique de la ville et que les Conseils citoyens sont une des parties prenantes de la politique de la ville, nous avons du mal à comprendre pourquoi nous sommes exclus de ces réunions. De plus, comment garantir une concertation cohérente en menant deux concertations parallèles séparant des sujets distincts, mais interdépendants, les commerçants de proximité jouant leur rôle dans l’économie de subsistance des quartiers et en matière de lien social ?
- **Nous estimons que la durée de cette première période de concertation est trop courte : un mois et demi.** Cette durée accompagnée de la crise sanitaire et de la multitude de réunions publiques ont rendu difficile l’organisation de temps de réflexion collective entre habitants. Donc, nous comprenons les contraintes de temps, mais nous avons besoin du temps de respiration et de réflexion nécessaire à la construction d’une contribution commune.

2 – Nos propositions

Nous avons plusieurs propositions de nature à améliorer la méthode d’information et de concertation, afin que la suite du processus se fasse dans un esprit d’équité, d’inclusion et de respect. **C’est ainsi que nous pourrions mettre en œuvre une véritable co-construction.**

- **Nous demandons une meilleure transparence sur les prises de décisions**, transparence d’autant plus nécessaire que les Conseils citoyens doivent être impliqués dans le Comité de Pilotage des projets de renouvellement urbain. La transparence et l’accès à l’information doit donc très nettement s’améliorer.
- **En matière d’information, nous estimons qu’il est nécessaire de déployer des moyens pour informer correctement les habitants.** Il peut s’agir de panneaux d’affichage (par exemple, en déployant ceux utilisés durant les élections), des campagnes d’affichage similaires à celles menées pour les enquêtes de DUP ou d’affichage publicitaire, du porte-à-porte, de la publicité sur les réseaux sociaux, la mobilisation des milieux scolaires et des centres sociaux.
- **Pour l’accès aux dossiers et registres**, il est malheureusement difficile de pallier les problématiques dues à la fracture numérique sur notre territoire, surtout en cette période de crise sanitaire. Toutefois, l’accès aux ressources dites « matérielles » : panneaux explicatifs et dossiers papier doit être garanti. **C’est pour cela qu’il est urgent de mettre en**

place des maisons du projet, des lieux ressources dans les quartiers pour pouvoir s'informer sur le contenu des projets avec des panneaux mis en valeur correctement, des dossiers mis en évidence pouvant être copiés pour pouvoir les lire chez soi à tête reposée, et des maquettes des différents projets pour pouvoir se projeter plus concrètement. **Actuellement, il semble que la maison du projet du Pile soit mise à contribution pour les Trois-Ponts et le Pile, il serait de bon ton qu'une antenne soit accessible en Maison des services dans les Trois-Ponts. L'Alma et L'Épeule n'ont pas de maison du projet et nous considérons que ce lieu est indispensable.**

- **Le dispositif technique des réunions publiques favorise la non-participation des habitants**, il doit être simplifié avec l'utilisation d'un autre logiciel, plus répandu. Il est par exemple possible de recourir à l'application Jitsi, déjà utilisée par l'administration municipale, ou zoom. Nous pouvons compléter cela par des lives sur les réseaux sociaux comme Facebook, moyen déjà utilisé pour rendre public les séances du Conseil municipal de Roubaix.
- **Nous appelons les pilotes de la rénovation à ouvrir au débat la question du renouvellement urbain et à ne pas limiter les prochaines phases de concertation sur quelques sujets seulement. Nous demandons également à ce que les habitants puissent se prononcer sur les projets via des référendum locaux**, comme cela a pu être fait dans le quartier de Carihem sur le projet de transformation de son parc.
- **Sur la question des corps intermédiaires, nous appelons la ville et les élus responsables à changer de position.** Nous ne goûtons guère certaines « taquineries » sous-entendant que les corps intermédiaires, c'est-à-dire nous et d'autres, feraient perdre du temps, nous ne faisons perdre de temps à personne et nous prenons ces prises de parole comme des vexations. **Nous exigeons donc l'écoute, mais aussi des moyens pour pouvoir animer une autre concertation, plus proche des habitants, non pas pour s'opposer au projet, chose qui peut aisément être faite devant les tribunaux via de simples recours juridiques, mais bien pour enrichir le projet. Nous proposons donc cela dans un esprit de compromis.** Les moyens de l'Association d'appui des Conseils citoyens (support juridique des Conseils) se limitent aux quelques milliers d'euros de sa trésorerie, ce qui n'est même pas suffisant pour bénéficier d'un salarié à temps plein, nécessaire pour mener nos activités ordinaires de façon autonome. Or le cadre de référence des Conseils citoyens cite bel et bien le fait que nous pouvons faire appel à des appuis techniques (comme des conseillers en architecture et en urbanisme) dans le cadre de nos activités, toutefois, ce droit n'a aucun sens si nous n'avons pas les moyens d'y recourir.
- **Enfin nous exigeons la fin du cloisonnement des réunions.** Il est normal que la parole des commerçants, des associations de commerçants et des entreprises soit prise en compte, notamment au niveau individuel. Les habitants doivent aussi avoir leur mot à dire sur l'organisation du commerce, notamment l'organisation des marchés. Cette démarche est importante, non seulement d'un point de vue démocratique, mais aussi pour que l'adaptation des marchés aux travaux n'entraîne pas une baisse incontrôlable de la

BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

QUARTIER DE L'EPEULE

ROUBAIX



fréquentation de ces marchés. De surcroît, le cloisonnement est une chose, le fait que ces réunions se déroulent de facto à huis clos en est une autre, plus dommageable encore pour les raisons citées dans notre diagnostic, ces réunions se doivent donc d'être ouvertes, notamment aux conseillers citoyens des quartiers concernés.

- Afin qu'une co-construction intégrant les corps intermédiaires soit mise en œuvre dans un esprit de respect et d'équité, **nous proposons aux pilotes de la rénovation que nous mettions tous sur pied un véritable pacte de confiance, un partenariat qui serait techniquement formalisé.**

ANNEXES

ROUBAIX -

NPRU - QUARTIERS EST - MODALITES DE CONCERTATION PREALABLE

Lors de la présentation de son projet métropolitain le 12 mai 2014, le Président Damien Castelain a affiché l'ambition communautaire dans le cadre de la politique de la ville en souhaitant une MEL solidaire et citoyenne par un dialogue renforcé avec les citoyens. Aussi la MEL assure désormais, aux côtés de ses partenaires, le pilotage du NPRU, qui concerne le secteur des quartiers Est à Roubaix.

En accord avec la Ville de Roubaix et compte tenu des nombreuses actions déjà engagées envers les usagers, et afin de compléter les supports et médias de communication autour du projet d'aménagement, des modalités spécifiques de concertation préalable sont proposées.

I. Contexte

De part sa compétence politique de la ville, prise le 1er janvier 2015, la Métropole Européenne de Lille conduit désormais le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) impulsée par la loi Lamy. La MEL assure désormais, aux côtés de ses partenaires, le pilotage de ce NPRU, qui concerne 9 quartiers de notre territoire.

Roubaix, deuxième ville de la Métropole Européenne de Lille, est, en effet, marquée par un contexte difficile. Ces problématiques fondent une spécificité roubaisienne au sens où la quasi-totalité de la commune est en territoire Politique de la Ville et accueille ainsi près du quart des habitants de la MEL vivant en quartiers prioritaires et de veille.

Face à ces problématiques, l'enjeu, pour Roubaix, est un regain d'attractivité. Pour cela, une intervention lourde et complexe est envisagée compte tenu des problématiques multiples en termes de formes urbaines et sur le plan social.

Dans ce contexte et dans le cadre du NPRU, la Métropole Européenne de Lille et la Ville de Roubaix mènent des études urbaines en vue de la définir un projet d'aménagement (désenclavement, reconfiguration urbaine, nouveaux équipements et/ou programme,...) à l'échelle des quartiers Est de Roubaix.

En parallèle, le projet de mandat du Président Damien CASTELAIN pose l'ambition d'une Métropole citoyenne par un dialogue renforcé et l'association des citoyens dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques et des projets d'aménagement du territoire. Par délibération 16 C 0904 du 2 décembre 2016, les principes et valeurs de la co-construction avec la société civile ont été définis. La Métropole Européenne de Lille s'est ainsi engagée sur une méthodologie

opérationnelle qu'il s'agira de mettre en œuvre dans le contexte du NPRU des quartiers Est de Roubaix.

II. Les objectifs poursuivis

La Ville de Roubaix pose aujourd'hui le constat d'une situation de décroissance vécue et souhaite s'engager dans une stratégie de retour de croissance à terme, par une action en rupture avec les modèles de développement classiques en agissant prioritairement sur l'amélioration du cadre de vie de ses habitants et un développement économique porteur d'emploi. Cet enjeu stratégique, auquel participe la démarche NPNRU, constituera un enjeu structurel des études urbaines et du projet de renouvellement urbain. Il s'agira, premier lieu, de traiter les dysfonctionnements urbains et sociaux du quartier (friches , locaux vacants, logements vacants, espaces sans gestion, sous-utilisés, saturés et dégradés) et de s'orienter dorénavant vers une démarche d'urbanisme plus durable faisant la promotion des déplacements doux, de constructions à échelle humaine et performantes et d'espaces publics de qualité.

Le secteur (quartiers Est - Roubaix) d'une superficie de 97 hectares, est à l'articulation des quartiers Nord et Est de la ville de Roubaix, il se trouve en partie Est en limite de la commune de Wattrelos. Il reprend une partie du quartier du Pile ainsi qu'une partie du quartier de l'Entrepont. Il est bordé sur sa partie Ouest par la rue Pierre de Roubaix axe historique de la Ville et dans sa partie Sud par le boulevard de Mulhouse qui marque la séparation avec le quartier d'habitat social des Trois Ponts. Enfin, il est traversé dans sa partie Nord par le canal de Roubaix.

Deux parties contrastées composent le périmètre de réflexion. La partie Nord d'une superficie de 50 hectares, se caractérise par de grands ilots à dominante économique ou de friches, avec toutefois quelques logements collectifs, notamment sociaux, récents et la présence plus ténue, de logements anciens, souvent en petits immeubles et maisons de villes. Ces logements sont souvent très dégradés et accueillent une population paupérisée. Ce secteur est également marqué par l'implantation du siège d'OVH, troisième hébergeur mondial internet, dont le développement est rapide et les besoins notamment fonciers sont croissants. D'autres activités économiques sont présentes posant la question de l'articulation des fonctions économiques, entre elles, avec une infrastructure et un espace public à vocation de loisir (berges et canal de Roubaix), et du logement à intégrer dans les réflexions pour répondre aux besoins des populations et des salariés.

La partie Sud d'une superficie de 14 hectares est composée majoritairement d'habitat privé ancien dégradé. Cet parc d'habitat dense concentre des problématiques de vétusté, de vacance et d'indignité. Il est occupé par une population aux revenus modestes et dont le taux de propriété occupante est de l'ordre de 50 %. C'est dans cette partie que se trouve également le périmètre retenu au Programme Métropolitain de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PMRQAD)

En conséquence d'un faible pouvoir d'achat, le commerce de quartier a déserté peu à peu les axes historiques de desserte donnant lieu à une transformation des vitrines en rez-de-chaussée en habitations qui dénaturent les façades. Par ailleurs, la fonction commerciale s'est transformée et s'est adaptée aux nouveaux modes de consommation et à la précarité des ménages. Il reste à ce jour peu de commerces de proximité.

La spécificité du secteur réside dans le fait que les phénomènes de pauvreté et d'exclusion se rencontrent donc essentiellement au sein d'un parc d'habitat privé diffus, vétuste, mal entretenu, voire inadapté, même si certains programmes d'habitat social, intégrés au sein des quartiers anciens ont permis une amorce de retournement d'image.

De manière générale les quartiers anciens de la Ville ont assuré une fonction de « sas d'entrée » par le biais du parc locatif privé dégradé dans la ville pour toute une frange de population confrontée à de lourdes difficultés sociales : primo-arrivants sur le territoire national, ménages confrontés à des difficultés pour l'accès au logement social sur l'aire métropolitaine.

Ces réflexions ont amené la Métropole Européenne de Lille et la commune à s'interroger sur la mise en œuvre d'un projet de requalification de ces quartiers.

III. Modalités de la concertation

Par délibération n° 17 C 0515 du Conseil métropolitain du 1er juin 2017, un processus de communication et de concertation volontaire a d'ores et déjà été engagé par la MEL en lien avec la Ville de Roubaix. Cette démarche a permis de réaliser des réunions publiques et ateliers en vue de mieux cerner les enjeux du secteur en amont des premières propositions d'aménagement. Ces étapes de communication et de concertation pourront être valorisées dans le bilan de concertation.

A ce stade de conception du projet d'aménagement, et en continuité des démarches engagées consistant à cerner les enjeux locaux, la Métropole Européenne de Lille entend mener une concertation sur l'opération d'aménagement, au titre de l'article L103-2 du code de l'urbanisme. Cette concertation aura pour but de présenter au public les objectifs et enjeux de l'opération et de l'associer à son élaboration. A l'issue de cette démarche, le bilan de concertation sera soumis à l'approbation du Conseil métropolitain.

Les modalités de concertation s'inscrivent dans la mise en œuvre et/ou la continuité de la délibération n° 17 C 0515 du Conseil métropolitain du 1er juin 2017. Elles comprennent :

Séance du vendredi 5 avril 2019

Délibération DU CONSEIL

- La mise à disposition du public d'un dossier de présentation du projet avec un registre pour recueil des avis au siège de la Métropole, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, via le site internet de la Métropole : lillemetropole.fr, à l'hôtel de ville et en mairie de quartier, le cas échéant aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.
- L'affichage de panneaux d'information d'au moins 15 jours dans un équipement du quartier et/ou à l'hôtel de ville, avec mise à disposition du public d'un registre destiné à recueillir les observations éventuelles.
- Au moins une réunion publique permettant le débat entre les villes, la Métropole Européenne de Lille, les habitants, les associations locales et toutes personnes concernées.
- Au moins une présentation au Conseil de quartier et au Conseil citoyen.

Le dossier de présentation contiendra :

- Un document de présentation générale du quartier
- La présente délibération

Ce dossier pourra être actualisé et complété au gré des réflexions et de l'avancement dans la définition du projet.

La présente concertation sera portée à la connaissance du public par affiches au siège de la Métropole et des mairies. Le public sera également informé par avis dans deux journaux locaux, précisant les dates et les lieux de la concertation.

Au terme de la concertation, un bilan de la concertation sera établi par délibération métropolitaine .

Par conséquent, la commission principale Logement, Politique de la Ville et Jeunesse consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) De poursuivre les objectifs exposés ci-dessus ;
- 2) D'adopter les modalités de concertation préalable, telles que définies ci- dessus conformément aux articles L103-2 et suivants du code de l'urbanisme ;
- 3) De laisser à Monsieur le Président l'initiative de procéder aux formalités nécessaires à la mise en œuvre de la concertation.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Acte certifié exécutoire au 12/04/2019

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Responsable de service délégué

Arnaud FICOT
Directeur Assemblées

Le 12/04/2019



**DELIBERATION CADRE - MODALITES DE PARTICIPATION DU PUBLIC EN PERIODE DE CRISE
SANITAIRE**

En matière d'aménagement et d'urbanisme, le public dispose de différentes procédures dédiées à sa libre contribution aux décisions publiques. Il s'agit notamment des temps de concertation, d'enquêtes publiques, ou de consultations prévues par les codes de l'urbanisme ou de l'environnement notamment. Ces étapes de participation du public sont un droit que doit leur garantir l'autorité en charge de décider. Si leurs modalités relèvent en premier lieu du strict respect de la législation en vigueur, elles découlent également des engagements pris par l'autorité qui entend les organiser.

I. Rappel du contexte

Le 16 octobre 2020, M. le Préfet des Hauts de France est intervenu au-devant du Conseil métropolitain l'alertant de la dégradation des conditions sanitaires sur le territoire de la MEL. Depuis, cette dégradation n'a cessé de s'accroître, faisant de la métropole l'un des territoires les plus touchés à l'échelle nationale.

Dans le cadre de la poursuite des projets portés par la MEL, qu'il s'agisse d'opérations d'aménagement, de projets de rénovation urbaine, d'élaboration ou de révision de ses schémas, plans ou programmes structurants en termes d'action publique locale (PLU, PDM, PLH...), les habitants sont associés à l'occasion de concertations, d'enquêtes publiques et d'autres procédures de consultation.

Si l'état d'urgence sanitaire déployé en début d'année 2020 avait suspendu l'ensemble de ces démarches, freinant par là-même les projets qui en dépendaient, cette période fut également propice à tester de nouvelles conditions de consultation et de participation du public, notamment par voie électronique.

Pour éviter que l'état d'urgence sanitaire reconduit en cette fin d'année 2020 et pour le début d'année 2021 ne suspende une seconde fois la poursuite des projets, et pour éviter d'exposer les métropolitains à davantage de risques de contamination, il convient de fixer les conditions complémentaires de la participation du public en cette période, afin d'allier sécurité sanitaire des participants et sécurité juridique des procédures et des projets.

II. Objet de la délibération

La présente délibération a pour objet de compléter les dispositifs de participation du public prévus dans le cadre des concertations qu'engage la MEL sur son territoire, et d'encadrer les conditions présidant à la tenue de réunions publiques qu'elle organise.

Ces mesures complètent les dispositifs de participation prévus avant que ne s'aggrave la situation sanitaire, et s'appliquent au moins pour la durée de l'état d'urgence sanitaire.

En matière de concertation :

Les concertations menées par la MEL en matière d'aménagement ou d'urbanisme sont organisées selon des modalités définies par le Conseil métropolitain. N'ayant pu anticiper ni les conditions sanitaires actuelles, ni les mesures gouvernementales prises en conséquence, des réunions publiques ou des ateliers ont été prévus sur de nombreux projets afin d'assurer des temps d'échange et de dialogue avec les habitants.

Or, en droit, si ces évènements ne pouvaient se tenir, la concertation ne pourrait être réputée réalisée, ses modalités n'ayant pu être totalement mises en œuvre.

Pour éviter cet écueil, et pour garantir au public son droit de participer aux débats et à la décision malgré le renforcement des mesures sanitaires, le Conseil décide d'aménager les modalités de participation du public prévues ou à prévoir comme suit :

- les ateliers et réunions publics prévus ou à prévoir à l'occasion des concertations engagées par la MEL peuvent se tenir dès lors que le strict respect des mesures sanitaires peut être garanti, notamment : port du masque obligatoire, jauge de participants limitée, participation sur inscription préalable, distanciation entre les individus, libre accès aux distributeurs de gel hydro alcoolique, recueil des identités et coordonnées des personnes présentes.
- les ateliers et réunions publics prévus ou à prévoir à l'occasion des concertations engagées par la MEL seront déployés à distance. Une méthodologie de projet adaptée sera mise en œuvre afin de disposer d'un format ainsi que d'un déroulé pertinent au regard des outils de visioconférence dont dispose la MEL. L'ensemble des canaux de communication dont dispose la MEL (site internet, réseaux sociaux, plateforme de la participation citoyenne) pourront être mobilisés afin de porter à la connaissance des habitants/usagers/citoyens du territoire métropolitain la tenue de ces séquences participative. Le recueil d'un avis argumenté sera privilégié afin que l'ensemble des contributions puissent être enregistrées et inscrites au bilan de la concertation.

Dans l'hypothèse d'un durcissement des mesures sanitaires par le Gouvernement, ou si les taux d'incidence du virus SARS-CoV-2 devaient s'aggraver localement, les évènements et réunions publics seront exclusivement organisés à distance. Le Conseil de la métropole autorise ainsi le Président à décider d'annuler tout rassemblement de public, d'initiative métropolitaine, s'il le pense nécessaire, et de ne maintenir ces réunions que par voie dématérialisée.

BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE QUARTIER DE L'ALMA ROUBAIX

- les évènements, réunions publique, ateliers, et toute autre forme de dispositif prévu ou à prévoir pourront être tenus à distance à partir des outils mobilisables par les communes et leurs services. Les contributions et avis formulés devront être transmis aux services métropolitains afin d'en garantir le traitement.

La bonne information du public doit a minima être assurée par la voie d'une communication dans un ou plusieurs journaux locaux, sur le site Internet de la MEL et des communes concernées par les projets, sur les réseaux sociaux de la MEL. A l'échelle des communes ou quartiers concernés, un boitage à domicile peut être organisé. Toute annulation de réunion publique fait l'objet d'une information individuelle auprès des personnes inscrites à l'évènement, renvoyant au site Internet accueillant la réunion.

En matière d'enquête publique :

À l'occasion des enquêtes publiques qu'organise la MEL sur le territoire, le commissaire enquêteur chargé de les mener peut solliciter l'organisation de réunions publiques d'information et d'échange.

Toute réunion publique organisée à la demande du commissaire enquêteur sera tenue dans les conditions reprises ci-dessus.

Par conséquent, la commission principale Gouvernance, Finances, Eval. Politiques publiques, Administration, RH consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) D'adopter l'ensemble des mesures décrites ci-dessus à l'occasion des temps de participation du public prévus ou à prévoir ;
- 2) D'autoriser M. le Président de la MEL à annuler toute réunion de public organisée à l'occasion de concertations prévues ou à prévoir s'il l'estime nécessaire au regard de l'évolution de la crise sanitaire à l'échelle du territoire, et de ne maintenir ces réunions que par voie dématérialisée.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Acte certifié exécutoire au 23/12/

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Responsable de service délégué

Arnaud FICOT
Directeur Assemblées

Le 23/12/2020

